



## Commission 4

« Organisation territoriale et relations extérieures »

### **Rapport sectoriel 402**

#### **La coopération internationale à Genève**

### **ANNEXES**

**Annexe 1 :** Procès-verbal de l'audition publique du 10.02.2010  
« Qu'attend la Genève internationale de son lieu d'accueil ? »

**Annexe 2 :** Proposition pour le préambule

**Annexe 3 :** Propositions collectives, pétitions et demandes d'auditions

30 avril 2010

**PROCES-VERBAL**

**Assemblée constituante**

**Commission 4  
Organisation territoriale et  
relations extérieures**

**Séance No. 38 – mercredi 10 février 2010  
Centre international de conférences de Genève  
(CICG)  
de 20h00 à 22h00**

**Présidence :** M. LADOR Yves, Associations de Genève

**Présents :** Mme BEZAGUET Janine, AVIVO  
Mme CONTAT HICKEL Marguerite, Les Verts et Associatifs  
M. EXTERMANN Laurent, socialiste pluraliste  
M. MAURICE Antoine, Radical-Ouverture  
M. ROCHAT Jean-François, AVIVO

***Qu'attend la Genève internationale de son lieu d'accueil?***

**Invités:**

- M. Victor do Prado, chef de cabinet du secrétaire général de l'OMC
- Mme Julie de Rivero, directrice de Human Rights Watch
- M. Peter Splinter, représentant d'Amnesty International auprès des Nations unies
- M. François Nordmann, ancien ambassadeur de Suisse
- M. Xavier Comtesse, chercheur indépendant

- **Genève internationale comme siège de coopération internationale. Expérience et réflexion sur les conditions d'accueil.**
- **La créativité de la Genève internationale dans la promotion et l'adoption de nouveaux acteurs, de nouveaux réseaux et de nouvelles méthodes de collaboration internationale.**
- **Les attentes des «internationaux» à l'égard de Genève.**

## **Introduction**

Mme CONTAT HICKEL ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants et participantes. Puis, elle apporte quelques commentaires introductifs sur l'Assemblée constituante genevoise. Elue en octobre 2008, l'Assemblée constituante est chargée de procéder à la révision totale de la Constitution du canton de Genève dans un délai de quatre ans. Pour rappel, la Cst. genevoise actuelle date de 1847 et a subi de nombreuses modifications. La question relative à la révision de cette Constitution a occupé le GC de 1999 à 2005. Le 24 février 2008, la population genevoise a accepté à près de 80% la révision totale de la Cst. genevoise ainsi que l'élection d'une Assemblée constituante. Le 19 octobre 2008, les 80 membres de l'Assemblée constituante ont été élus, représentant quelques onze groupes, partis ou associations. Concernant le fonctionnement de cette assemblée, il s'agit d'un projet avec une mission encadrée par un règlement. Les organes de cette assemblée sont les suivants :

- une présidence composée de quatre coprésidents, représentant quatre groupes différents et dont Mme Contat Hickel est en charge pendant six mois ;
- un Bureau représentant les onze groupes de l'Assemblée constituante ;
- cinq commissions thématiques chargées de travailler sur tous les objets de la nouvelle Constitution ;
- les assemblées plénières qui sont l'organe suprême de l'Assemblée constituante ;
- le secrétariat général chargée d'appuyer l'Assemblée constituante.

Mme Contat Hickel rappelle que Genève est le dernier des cantons d'une longue liste à procéder à la révision totale de sa Constitution après Bâle en 2005, Fribourg en 2004, Vaud en 2003 et Neuchâtel en 2000. Par ailleurs, la révision totale de la Cst. fédérale a eu lieu en 1999. Elle énonce quelques éléments relatifs aux contraintes et opportunités qui se présentent avec la nouvelle Constitution. Une première contrainte est le cadre temporel, puisque la loi constitutionnelle régissant l'Assemblée constituante impartit un délai de quatre ans pour élaborer la nouvelle Constitution. Cette Assemblée disparaîtra dès qu'elle aura rempli sa mission. La deuxième contrainte concerne le statut ; l'Assemblée constituante est totalement indépendante, mais en même temps elle est tributaire d'un budget qui est voté chaque année par l'organe législatif du canton de Genève, à savoir le GC. Une autre contrainte ou opportunité est la question de la participation. Il est évidemment très difficile d'imaginer quelle sera la réaction de la population genevoise lorsque le projet de nouvelle Constitution lui sera soumis. D'où l'importance de faire participer le plus possible la population genevoise et intéressés à ce projet constitutionnel. A travers quelque vingt propositions collectives qui ont été soumises à la Constituante par la population genevoise, on a constaté que la population genevoise commençait à répondre présente. D'un point de vue politique, il y a également un enjeu. Il faut souligner que le processus qu'on est en train de vivre est unique. En effet, ce processus est atypique d'abord par le nombre de groupes qui sont représentés (soit 11 groupes), puis par la faible représentation des femmes élues (16 femmes sur 80 membres), enfin par le type de gouvernance, la gouvernance étant une présidence collégiale (quatre coprésidents siègent par rotation, mais travaillent ensemble).

Au sein de l'Assemblée constituante règne un environnement politique et social difficile, caractérisé par des tensions entre l'ouverture régionale voulue par certains et une forme de repli identitaire dont on a vu les résultats quelques semaines auparavant. Une autre caractéristique du canton de Genève est afférente à ses 45 communes avec une seule région. Les points de débat qui seront controversés porteront sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans un canton caractérisé par une forte population étrangère, soit 40% de la population genevoise, sur l'égalité entre hommes et femmes, sur le statut de la Ville de Genève, qui se revendique ville internationale, ainsi que sur la question de la réorganisation territoriale de la région.

Concernant les perspectives, Mme Contat Hickel remarque que si l'année 2009 a été l'année du travail en chambre noire des différentes commissions, dans la mesure où celles-ci ont travaillé en toute discrétion et en toute sérénité, 2010 sera au contraire l'année de l'exposition et de la révélation des différentes thèses adoptées par les commissions. Trois moments forts se produiront cette année. D'abord aura lieu le vote lors des plénières, afin d'entériner les thèses et articles proposés par les commissions. En effet, de mai à novembre 2010 auront lieu des assemblées plénières auxquelles tous sont invités à assister. Suivra ensuite une consultation de la population qui aura lieu à partir de novembre et qui permettra de prendre le pouls sur des objets de la Constitution que l'on juge sensibles. Enfin, l'avant-projet constitutionnel, qui sera soumis ensuite à trois débats, sera remis en décembre 2010 par la commission de rédaction de la Constituante au Bureau de la Constituante. Ainsi, en fin 2010, on aura un avant-goût de ce que la population genevoise sera appelée à entériner ou à refuser.

En conclusion, Mme Contat Hickel pose la question suivante : assistera-t-on à une métamorphose de Genève ? A l'inverse, va-t-on assister à une sorte de statu quo avec quelques améliorations, ce qui serait regrettable ? Verra-t-on quelques innovations qui seront assez provocantes ? Au fond, tout ceci dépendra de la capacité des élus à s'affranchir des positions préétablies, à prendre des risques, à assumer leur mandat de constituantes et constituants, chargés de proposer les repères nécessaires au développement durable de la région genevoise. La Genève internationale, absente de la Constitution actuelle, devrait être l'un de ces indispensables repères.

#### **Fonctionnement de la commission 4**

M. LADOR, président de la Commission 4, salue les représentants des différentes missions, d'organisations internationales, des ONG, des services de l'Etat, le coprésident de la Constituante genevoise Jacques-Simon Eggly, ainsi que les autres membres des autres commissions de la Constituante. Puis il informe que la Commission 4, qui traite de l'organisation du territoire et des relations extérieures, a principalement trois dossiers sur sa table : 1) celui de la région, sur lequel la CoT4 a déjà eu l'occasion de présenter des thèses dans le cadre d'un rapport, discuté en plénière le 17 novembre 2009 ; 2) la réorganisation des communes, les rapports entre les communes et l'Etat ; 3) la Genève internationale. L'objectif est de produire un certain nombre de thèses qui seront les bases pour la rédaction de futurs articles de la Constitution pour chacun de ces sujets. Ces thèses seront présentées dans le cadre de rapport en fin avril. Pourquoi discuter de la Genève internationale ? Celle-ci est une des caractéristiques particulières de Genève. Cet élément est d'ailleurs envié par d'autres constituants, notamment de Zurich ou de Vaud, lesquels voient l'intégration de cette dimension particulière de la Genève internationale comme un défi de la nouvelle Cst. genevoise. Pour ces raisons, se pose la question suivante à la Commission 4 : souhaite-t-on consacrer un article sur la Genève internationale dans la nouvelle Constitution et si oui, à quels besoins doit répondre cet article ? Doit-il régler les relations entre la Genève locale et la Genève internationale ? Doit-il embrasser les nouveaux enjeux et assurer une certaine action de Genève par rapport aux mutations actuelles (multilatéralisme). La Commission 4 a déjà commencé à travailler sur cette question depuis quelques semaines et elle a procédé à certaines auditions internes à la commission. Ainsi, elle a auditionné le délégué à la Genève internationale, le directeur de l'IHEID, d'autres organismes tels que le CICR ou d'autres ONG.

La commission est très heureuse d'avoir ce soir une audition publique où elle pourra continuer ce débat sur une vision plus large que l'expérience de chacune des personnes auditionnées jusqu'à présent. Elle aura également la possibilité de s'interroger sur les besoins auxquels un article de la Constitution pourrait répondre à partir de ce qui sera apporté par les invités de ce soir sur les attentes que les internationaux ont vis-à-vis de Genève et sur ce qu'ils pensent que Genève peut apporter au débat international.

Enfin, M. Lador remercie tous les intervenantes et intervenants qui ont accepté de participer à l'audition publique et se réjouit de pouvoir poursuivre le débat plus largement avec le reste de la salle.

Mme CONTAT HICKEL passe ensuite la parole à M. Antoine Maurice, modérateur.

M. MAURICE souligne la difficulté de définir le périmètre de la Genève internationale et précise les trois questions qui ont été posées aux invités. 1) Se pose la question des conditions-cadre, mais aussi de l'accueil dans un sens plus profond, dans la mesure où un très gros effort est fait aussi bien par les autorités que par les milieux privés pour essayer de mélanger davantage les Genève plurielles existantes, à savoir la Genève internationale et les autres. 2) La deuxième question est afférente à la mise à disposition de compétences propres de Genève du point de vue de son apport et de sa contribution intellectuelle. 3) Se pose enfin la question des attentes vis-à-vis de Genève, qui deviendront une inspiration pour rédiger l'article ou les articles constitutionnels sur la Genève internationale.

M. Maurice présente les invités :

- M. Victor do Prado, chef de cabinet du secrétaire général de l'OMC ; il a particulièrement été associé à l'extension du siège de l'OMC ;
- Mme Julie de Rivero, directrice de Human Rights Watch, organisation internationale non-gouvernementale fondée en 1978 ;
- François Nordmann, ancien ambassadeur de Suisse ; il est très actif dans les chantiers de la Genève internationale, en particulier concernant l'accueil, l'apport intellectuel de Genève et de ce que la Suisse peut faire pour la Genève internationale.
- M. Xavier Comtesse, chercheur indépendant ; il s'est penché sur la Genève internationale.

#### *Présentation de M. do Prado*

M. do Prado remercie d'abord l'Assemblée constituante pour l'invitation à cette audition publique. Il poursuit en informant que l'OMC a succédé au GATT, qui se trouve à Genève depuis 1948. L'OMC occupe un bâtiment datant des années 20, soit le premier bâtiment construit à Genève spécialement pour une organisation internationale. Ainsi, l'OMC a une longue histoire avec la Ville de Genève, laquelle fait partie en quelque sorte de l'identité de l'OMC et des négociations commerciales. Depuis quelques années, l'OMC qui a vu son nombre de fonctionnaires s'accroître de façon importante, a entamé un dialogue avec la Suisse, son Etat hôte, afin d'appriivoiser de nouveaux locaux pour héberger ses fonctionnaires. Ce dialogue a abouti en 2008 à un accord signé entre l'OMC et la Confédération ; cet accord prévoit la rénovation du siège de l'OMC et une extension de ce siège. Il a suscité un débat politique dans la Ville de Genève. L'OMC qui est habituée à participer à des débats houleux sur les idées du commerce international, de la mondialisation..., s'est vue malgré elle appelée à débattre sur des thèmes plutôt de nature locale immobilière, ce qu'elle n'était pas habituée à faire et qui l'a surprise. Ce débat et les incertitudes sur les résultats du référendum lancé ont poussé l'OMC à faire une réflexion sur les avantages et les inconvénients de rester à Genève. Les membres du secrétariat ont eu ce débat à l'interne avec les pays membres de l'OMC. Ce débat couvre en très large partie les thèmes qui sont proposés par la Commission 4.

S'agissant des conditions d'accueil et de la promotion des nouveaux acteurs, réseaux..., M. do Prado explique qu'il s'agit de voir quels sont les atouts de Genève pour une organisation telle que l'OMC. Le premier atout de Genève est le fait que dans cette ville siègent d'autres organisations internationales (ONG, missions diplomatiques...). Ceci entraîne un effet de boule de neige, dans le sens où dès qu'il y a davantage d'organisations internationales, de missions, ou encore d'ONG, cela facilite le dialogue entre ces entités.

A titre d'exemple, lorsque l'OMC souhaite faire une étude sur le commerce et le travail, les collègues de l'OIT étant à côté, il est très facile de se rencontrer. Lorsque la grippe H1N1 a éclaté, M. Lamy a voulu faire un communiqué de presse avec Mme Chan (directrice générale de l'OMS) ; les deux se sont réunis facilement. En somme, il existe une facilité de coordination entre ces organisations internationales et elle est très importante pour leur travail quotidien. La présence de nombreuses organisations internationales est de loin le plus grand avantage de Genève. Ensuite, Genève a des institutions académiques très importantes, notamment l'IHEID, lesquelles représentent en quelque sorte un foyer de nouveaux cerveaux (personnes qui font leurs études à Genève et qui peuvent devenir des fonctionnaires de très grande qualité). Ce monde académique non seulement forme de nouveaux professionnels, mais fait également la promotion d'un débat sur de nouvelles idées telles que les relations entre le commerce et l'environnement, respectivement entre le commerce et les droits de l'homme, dans la mesure où ces éléments sont approfondis de manière approfondie à Genève. A cet avantage s'ajoute celui de la centralité géographique de Genève en Europe, de la facilité des transports, mais aussi de la qualité de vie. Cela attire des professionnels de haute qualité, notamment des économistes ou avocats, pour qui vivre à Genève constitue un attrait.

M. do Prado énonce ensuite quelques inconvénients de Genève. C'est une ville relativement chère, en comparaison avec d'autres villes dans le monde. S'ajoute à cela la pénurie du logement. Par exemple, si un diplomate coréen vient s'installer à Genève, il ne sera pas évident de trouver un logement situé pas très loin des organisations internationales et cela coûtera cher en comparaison avec certaines capitales du monde. Un autre problème est une certaine morosité dans le processus de prises de décisions. Par exemple, concernant le nouveau bâtiment de l'OMC, des amis suisses ont fait une présentation à l'OMC et ont expliqué que pour ce bâtiment, ainsi que pour le processus d'autorisation, de déclassement du terrain, etc., il faudra attendre environ **cinq, six, voire sept ans**. Néanmoins, M. do Prado note qu'il y a un dialogue assez fluide et qu'il a toujours eu une grande facilité à parler avec ces différents échelons de prises de décisions.

Concernant les attentes de la Genève internationale, M. do Prado explique que l'effet boule de neige doit continuer. Si l'une ou l'autre des organisations commence à délocaliser ses services administratifs, budget, traduction... à Budapest ou ailleurs, cela donne des idées aux gens. Ainsi, s'il devient beaucoup moins coûteux d'envoyer une partie de son personnel ailleurs, il faut faire attention à cela. En conséquence, la première attente est de pouvoir continuer l'effet boule de neige et de ne pas laisser les gens partir de Genève, parce qu'une chose entraîne une autre. Puis, il est vrai que le logement constitue un problème, mais pour Genève en général, pas seulement pour la Genève internationale. Ensuite, il doit y avoir une meilleure coopération entre ceux qui font partie de la Genève internationale et Genève elle-même. Pour sa part, il n'a jamais eu de problèmes d'intégration à Genève et estime que la frontière entre la Genève internationale et Genève est très artificielle. En effet, la plupart des fonctionnaires vivent à Genève, leurs enfants vont à l'école à Genève... Cependant, il est vrai qu'on ressent une certaine distance, étant néanmoins précisé qu'un effort doit être fourni non seulement par Genève, mais aussi par les fonctionnaires internationaux. Enfin, M. do Prado précise que le débat sur l'extension du siège de l'OMC à Genève l'a mis en contact avec de nombreuses personnes. L'OMC s'est réjouie qu'un groupe de jeunes professionnels du comité AGIR, de même que la fondation pour Genève, la mission suisse ou encore le délégué international à Genève l'ait soutenue dans son projet. En conclusion, les mécanismes sont mis en place pour la Genève internationale.

M. MAURICE remercie M. do Prado pour sa présentation et passe la parole à M. Nordmann.

**Présentation de M. Nordmann**

M. Nordmann note que M. do Prado a dit tout ce qu'il y avait à dire, raison pour laquelle certains propos vont probablement se répéter. D'abord, Genève est une « success story ». On a réussi à relever le premier défi, à savoir l'arrivée et l'installation de la Société des Nations, qui constitue le point de départ de tout le système multilatéral qui a suivi. On a su procéder aux échanges de terrain nécessaires, trouver le terrain pour le Palais des Nations et la Confédération a modifié sa politique extérieure pour faciliter l'accueil de la Société des Nations, puisqu'une des conditions était qu'elle en soit membre. Donc, il faut garder à l'esprit ce premier succès. A suivi une seconde étape en 1945-1946 avec l'installation de l'ONU à Genève, qui a établi un centre européen, lequel est devenu actuellement le principal centre de diplomatie multilatérale. A ce niveau, la Suisse a joué un rôle plus passif puisqu'elle voulait obtenir la reconnaissance internationale de la neutralité en échange de la présence de l'ONU à Genève. Toutefois, elle a rapidement dépassé ce stade et a reçu un nombre de conférences, missions, organisations considérables, qui ont créé un effet de groupe que M. do Prado a mis en lumière à juste titre. La troisième impulsion majeure de la Genève internationale est venue précisément de l'OMC, qui était la transformation du GATT. A cette occasion, une délégation s'est rendue auprès du directeur général du GATT qui préparait la transition vers l'OMC en lui déclarant qu'on allait lui offrir la nouvelle plaque à poser sur le bâtiment. Ce directeur a donné une liste des attentes et de ce qui était nécessaire ; là encore, on a su relever le défi en refondant le système d'accueil, celui des immunités et en innovant dans l'offre de terrain. Qu'on ait pris du temps à l'exécuter est une autre histoire.

En même temps, il y a eu des échecs. A un moment donné, il y a eu la concurrence de Vienne pour des raisons de sécurité, mais elle a pu être neutralisée, puisqu'une aucune organisation n'a quitté Genève pour Vienne. Mais, la situation de monopole dont jouissait Genève dans la guerre froide a été érodée. Un second échec est ensuite arrivé, dans le sens où Genève n'est pas devenue la vraie capitale de l'environnement. Après la Conférence de Rio en 1992, la candidature de Genève n'a pas été retenue. On a préféré faire éclater dans différentes villes les trois secrétariats qui ont été créés par la Conférence de Rio, plutôt que de les regrouper au Palais Wilson. Cet échec montre les limites de l'impact de Genève dans la vie internationale. Un troisième échec concerne une organisation liée aux armes chimiques, qui est partie à la Haye et qui a été un véritable coup de semonce aussi bien pour le CF que pour Genève. Ceci a d'ailleurs permis l'effort d'accueil de l'OMC.

M. Nordmann s'accorde avec M. do Prado pour dire que trois grands problèmes se présentent à Genève : ils portent tous trois sur les infrastructures (logement, éducation, transport...). Si Genève veut garder son rang, elle doit se battre dans l'offre de facilités et avoir des atouts incomparables. Il ne voit pas en quoi Genève comme telle peut contribuer à attirer de nouvelles organisations ou à nourrir directement un débat qui se passe entre Etats. Toutefois, un défi se pose actuellement au système des Nations Unies dans leur ensemble : le processus G20, soit le fait que des problèmes importants sont réglés en dehors des Nations Unies, parce qu'elles sont jugées inefficaces. Elles échouent à lutter contre la pauvreté, à gérer la question du climat... Il ne voit pas en quoi Genève seule peut contribuer à résoudre ce problème. Il est bien que M. Lamy puisse rencontrer Mme Chan facilement, mais les autres organisations – il y en a 23 à Genève – n'ont pas conscience d'avoir ensemble un certain impact sur la vie internationale. Chaque organisation travaille dans son coin. Certains liens bilatéraux sont importants ; on assiste à l'arrivée de plus en plus d'un secteur privé qui donne une autre dimension au travail de plusieurs organisations internationales. Ceci représente un atout qu'il faut cultiver.

En conclusion, M. Nordmann pense qu'il faut garder à l'esprit qu'il n'y a qu'un seul centre des Nations Unies, à savoir New York, et que tous les efforts qui seront tentés pour le logement, pour la rénovation des bâtiments des organisations internationales seront largement aux frais de Genève, parce que c'est une contribution qu'elle doit offrir pour garder son rang. C'est l'attente de la communauté internationale ; les Etats ne vont pas porter la Genève internationale ; c'est à Genève de le faire.

### **Présentation de Mme de Rivero**

Mme de Rivero remercie d'abord pour l'invitation de participer à ce débat. Pour une grande ONG des droits de l'homme, Genève représente la capitale des droits de l'homme au niveau international, non seulement en raison de la présence d'institutions internationales à Genève, mais aussi parce que Genève est devenue de ce fait un vrai lieu de rencontre de toute la communauté des droits de l'homme. Genève peut mieux cultiver et protéger cet espace. Certes, le risque subsiste que cet espace soit déplacé à New York ou ailleurs, mais il faut investir pour garder cet espace. Il est vrai que New York est l'endroit par excellence des Nations Unies en tant que centre politique. Cependant, en ce qui concerne les droits de l'homme, il y a une place importante des Nations Unies à Genève pour les ONG qui n'existe pas à New York. En effet, à New York, les ONG n'ont pas accès par exemple à l'assemblée générale, aux débats de l'assemblée générale ou encore aux diplomates de la même façon qu'à Genève. En effet, à Genève, les ONG ont un accès aux débats en matière des droits de l'homme qui est unique dans le système des Nations Unies et elles souhaitent protéger cet espace. Il ne s'agit pas seulement d'un accès formel aux débats du Conseil des droits de l'homme, ou du Bureau du Haut Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, mais il s'agit aussi pour une organisation telle que Human Rights Watch, un espace unique de dialogue avec différents gouvernements. La possibilité d'influencer un grand nombre d'acteurs est importante. Par ailleurs, c'est également un espace de dialogue important avec des partenaires et d'autres ONG qui ont leur siège à Genève ou qui passent par Genève, afin d'essayer d'influencer le débat international en matière de droits de l'homme.

Mme de Rivero souligne qu'il existe un vrai défi d'intégration de la Genève internationale et de Genève en général. On vit ensemble dans le même territoire, mais on se connaît mal. Mme de Rivero a l'impression qu'il existe deux mondes parallèles qui ne se rencontrent pas souvent. Il y a beaucoup de méconnaissance de la part des internationaux du système politique genevois par exemple et de l'identité genevoise. Réciproquement, les Genevois connaissent très mal les débats qui ont lieu au sein des Nations Unies et les enjeux qui s'y trouvent. En conséquence, il y a un défi d'intégration qui passe par une meilleure connaissance des deux côtés. En outre, Genève pourrait exploiter davantage cette richesse multiculturelle découlant de cette grande présence internationale. Par exemple, dans le cadre de l'instruction publique, il serait possible de mieux intégrer l'aspect international de Genève. Dans les débats publics également, nombre de débats locaux pourraient être enrichis, en sachant que ces mêmes débats ont lieu au niveau international. A titre d'exemple, il y a un grand débat actuellement sur la religion et les droits de l'homme au sein du Conseil des droits de l'homme. En même temps en Suisse, on débat de la construction de minarets. Mais aucun lien n'a été établi entre ces deux débats. Or, plus d'échange aurait pu avoir lieu entre ces deux espaces. Genève peut s'approprier plus de ce qu'il se passe au niveau international.

En termes d'arrangements spécifiques pour les ONG, Mme de Rivero relève qu'il est très difficile pour beaucoup d'ONG d'avoir une présence à Genève. Pour une grande organisation telle que Human Rights Watch qui a beaucoup de ressources, c'est déjà difficile.

Pour des petites ONG qui devraient être présentes pour représenter leurs défis en matière de droits de l'homme, il est très difficile de s'installer à Genève, parce que le coût des locaux et du personnel est trop élevé. Il en découle un problème de représentation des ONG de tous les continents et cela influence le niveau de participation au sien des Nations Unies. Genève pourrait peut-être jouer un rôle pour améliorer cette participation et ces accès aux ONG. De plus, la bureaucratie genevoise est difficile à comprendre pour les ONG étrangères ; il n'y a pas suffisamment d'accompagnement lorsqu'une ONG s'établit à Genève. Il faut noter aussi que de nombreux défenseurs des droits de l'homme viennent à Genève pour dénoncer les choses qui se passent dans leur pays et se retrouvent en danger suite à ces dénonciations. Ils ne veulent pas demander l'asile ou rester en permanence en Suisse, parce qu'ils veulent rentrer dans leur pays, mais ne peuvent pas le faire momentanément, parce qu'ils ont fait l'objet de menaces de mort ou de menaces d'arrestation. Il n'existe aucun régime pour accueillir ce genre de cas, qui n'est pas vraiment un cas classique d'asile politique. Il serait possible de penser à un régime spécial pour ces situations très particulières. Par ailleurs, le visa Schengen complique la participation de défenseurs des droits de l'homme qui essaient de venir à Genève, parce que la procédure est beaucoup plus lourde qu'elle ne l'était avant. Pour des activistes de pays tels que Congo, il devient presque impossible de venir à Genève. En dernier lieu, Mme de Rivero observe qu'il y a beaucoup de restrictions, qui ne sont pas forcément nécessaires, au droit de manifestation pacifique. A Genève, lorsqu'il y a des manifestations spontanées, lesquelles visiblement ne posent pas de problème à l'ordre public, la réaction des forces de police genevoises est excessive par rapport à la nécessité de protéger ce droit.

### **Présentation de M. Comtesse**

M. Comtesse souhaite rebondir sur les propos de M. Nordmann. A l'avenir, il n'y a aucune chance que la Genève internationale reste à Genève. La probabilité que ces organisations se dispersent est très grande et la raison est normale. Il y a un avantage économique, intellectuel, ou encore de joie de vivre que d'avoir ces internationaux. Cela fait des envieux et des cités dans le monde se proposent d'offrir des conditions de logement, d'aéroport... Puis, cette dispersion va s'accroître également par internet. Depuis l'arrivée d'internet, chacun peut être en quelque sorte le centre du monde, alors qu'auparavant, on était plus ou moins à la périphérie puisqu'on recevait l'information distillée par les autres. En conséquence, il n'y a plus de centre du monde et il n'y a plus de raison de l'idée de cluster. D'ailleurs, l'idée de cluster en économie s'évapore ; on essaie de diversifier. Par exemple, 10'000 chercheurs travaillent au CERN, dont 99% n'y vont qu'une fois par année. Ils sont dans leurs laboratoires ou universités et lors de l'expérience, ils sont sur place. Dans le futur, l'ONG viendra sur place lors de la conférence, lors du moment fatidique de même qu'ils vont actuellement au DAVOS. En somme, tout le développement économique, intellectuel etc. tend vers cela ; la centralité telle qu'on l'a connue disparaît.

M. Comtesse observe que les membres de l'Assemblée constituante écrivent une constitution, à savoir un code. On passe son temps à codifier tout avant que les choses ne se passent ; il s'agit là de la mentalité de l'Europe continentale. En revanche, dans la Genève internationale, tout est à l'envers. En effet, c'est un code a posteriori ; on arrange les choses le long du chemin. Les choses ne sont jamais achevées ; elles continuent à bouger. Il suggère aux Constituants d'écrire une constitution d'une page ; cela suffit. Dans le monde dans lequel on est entré, on ne peut plus codifier ce qui est incodifiable, on ne sait pas ce qui va arriver. Une autre contradiction est due au fait qu'on va additionner les régulations et les constitutions. Il y a la Cst. genevoise (qui est en cours d'élaboration), la Cst. suisse, la Cst. européenne et la Cst. mondiale (droits de l'homme etc.). Il ne faut pas oublier que toutes ces régulations représentent quelque chose de nouveau. Cela fait beaucoup pour un citoyen qui n'en lit aucune.

Dans l'Europe continentale forgée par Napoléon, il y avait trois niveaux : la commune, le canton et le pays. On vivait bien avec cela ; actuellement, on a six, sept, huit, neuf... Plus personne ne comprend rien, même pas le fonctionnaire qui doit les appliquer. Laquelle doit-il appliquer ? De quel niveau s'agit-il ? Ceci est impossible. De plus, certaines régulations sont contradictoires, puisqu'elles n'ont pas pu être ajustées. On devra intégrer ipso facto toutes les régulations provenant de l'Europe. Pour ces raisons, il est très important de comprendre que le monde dans lequel on entre est caractérisé par une flexibilité extrême intellectuelle et pratique. Il faut garder à l'esprit que ce qui compte c'est : bien comprendre, bien en parler (ne pas se tromper de monde) – et de ce point de vue les débats et les discussions sont d'une grande importance – pour saisir à quel point il va amener dans d'autres directions. En principe, la Genève internationale ne doit rien à Genève ; elle peut s'en aller quand elle veut, par morceaux, mais elle peut aussi se dissiper par morceaux. C'est d'ailleurs ce qui va se produire le plus sûrement, comme cela s'est passé dans les entreprises.

M. Comtesse pense qu'il existe tout de même une solution, laquelle a été soulevée par Mme de Rivero. Ce qui est nouveau c'est l'arrivée massive de la société civile sous ses différentes formes (que ce soit les ONG, Facebook ou les entreprises), dans la gouvernance des affaires du monde. Le meilleur exemple est celui de la gouvernance d'internet qui a échappé à tous les Etats. En 1864, les Etats industrialisés se sont réunis à Berne pour décider le code du télégraphe. Chaque pays industrialisé a fait voter son parlement sur le code du télégraphe. En revanche, aucun parlement du monde n'a voté sur aucun code d'internet. En 2020, la moitié des habitants du monde seront nés après la naissance du web. Donc, en 2020 la moitié de la population mondiale aura la manière de la gouvernance d'internet comme modèle de vie. Ainsi, en 2020 la nouvelle Cst. genevoise sera foutue.

## QUESTIONS

M. LORETAN. Je remercie tous les intervenants. J'aimerais dire d'abord que notre commission est très consciente de l'importance non seulement pour Genève, mais aussi pour la Suisse, de la présence de la Genève internationale. Mais, on a tout autant conscience qu'elle n'est pas acquise ; on vit un peu sur le passé. Je suis tout à fait reconnaissant des propos de M. Comtesse, qui joue parfaitement son rôle de fou du roi dans le sens noble du terme, parce qu'il a raison en partie. Un certain nombre de choses qui ont été dites sont très importantes pour nous, par exemple le rôle de l'éducation à Genève et le décroisement nécessaire à Genève entre ses deux communautés qui se côtoient et se connaissent peu. Cela ne viendra pas au niveau de la Constituante, mais ces éléments doivent entrer aussi dans la conscience des autorités. La Constituante a aussi le mérite de traiter un certain nombre de problèmes, qui ne seront peut-être pas répétés dans la Cst. genevoise, mais cela permet d'attirer l'attention sur certaines problématiques. A travers plusieurs interventions a été posée la question de l'interlocuteur. A ce sujet, j'aimerais demander votre avis. Comment ressentez-vous le changement permanent d'interlocuteurs politiques ? Tant au niveau de la Ville qu'au niveau du canton, se produit chaque année le changement d'un président, d'un maire etc. Est-ce que vous ressentez cela comme une faiblesse de l'institution ou est-ce comblé par la solidité de l'administration derrière ces chefs politiques qui changent chaque année ?

Puis, concernant le niveau des décisions prises, il a été surprenant pour beaucoup d'observateurs extérieurs que la Ville de Genève se prononce sur la question de l'élargissement du siège de l'OMC. Pensez-vous qu'on devrait transférer cette compétence à un autre niveau décisionnel démocratique, par exemple au niveau du canton, ou abandonner cette compétence et la donner au niveau fédéral ?

M. do Prado. Concernant les changements politiques, je n'ai jamais ressenti de grandes difficultés à ce niveau, parce que j'ai toujours ressenti qu'il y avait une ligne très claire. Par ailleurs, au sein des organisations internationales, il y a souvent des changements aussi. Pour ce qui est du niveau de la prise de décisions, cela nous a effectivement surpris. Une fois qu'une organisation internationale telle que l'OMC a signé un accord avec la Confédération, on a un traité international signé par le directeur général de l'OMC avec l'approbation des 153 pays membres de cette organisation, y compris l'Etat hôte. Ainsi, le Conseil général de l'OMC approuve un accord et de la part de la Confédération, une représentante du CF, en l'occurrence Mme Calmy-Rey signe cet accord. Que cet accord de droit international puisse ensuite être remis en question au niveau communal, cela surprend quelques membres. Ai-je une solution ? Non, je n'en ai pas, car depuis que j'occupe mon poste, je lis davantage la presse suisse et comprends mieux le système suisse. Il est un peu compliqué, mais ce n'est pas l'OMC qui va changer le système politique suisse.

Mme de Rivero. Je pense que beaucoup d'ONG ne savent pas qui est leur interlocuteur à Genève.

M. EGGLEY. Je suis un vieux conservateur ayant tendance à idéaliser l'histoire de ma cité, mon canton. Alors évidemment que j'étais plus heureux d'entendre Mme de Rivero que M. Comtesse, mais je suis assez réaliste pour voir qu'il ne faut pas se nourrir de mythes. En outre, cela m'a fait plaisir d'entendre Mme de Rivero dire que, s'agissant des droits de l'homme, Genève était une place privilégiée. Ainsi, il y a bien un génie du lieu, une histoire qui a une efficacité aujourd'hui. Ma question est simple : est-ce que désireriez que dans la Cst. de Genève il y ait une référence très nette et claire à son histoire, respectivement à sa vocation internationale et à sa vocation pour la paix et les droits de l'homme ?

Mme de Rivero. Je pense qu'il est très important pour toutes les ONG qu'il y ait une place pour les droits de l'homme au sein de la cité de Genève. Genève doit être un exemple des droits de l'homme pour tous ceux qui y viennent, mais aussi pour tous ceux qui y vivent. Il est vrai qu'il existe aussi des problèmes relatifs aux droits de l'homme dans cette ville dont on parle très peu. Mais, dans le processus de la Constituante, il serait important d'avoir un débat sur la place des droits de l'homme dans la Ville de Genève et sur la manière de donner la même place aux droits de l'homme dans cette ville que celle qu'on lui donne au sein des Nations Unies à Genève.

M. EXTERMANN. J'ai été très titillé par la vision « hyper réaliste » de l'avenir telle que M. Comtesse l'a décrite, notamment l'irruption d'internet qui permettra à chacun d'être le nombril du monde, d'avoir de moins en moins besoin des autres et de s'isoler ainsi dans son petit monde virtuel. Pouvez-vous nous suggérer une piste pour la Constitution future que nous devons rédiger, étant entendu que vous avez déjà dit qu'elle devait tenir en une page ? En quoi nous pourrions-nous avoir éventuellement un principe qui inspirerait l'usage d'internet dans la future Cst. genevoise ? De même, vous avez cité ce phénomène massif dont il faut prendre compte, à savoir l'irruption de la société civile sur la scène internationale. C'est probablement le changement le moins spectaculaire et le plus important que nous vivons ici. Comment pouvons-nous en prendre acte et traduire ceci dans la Constitution de manière prospective ? Enfin, j'ai une question à l'attention de M. Nordmann, ancien ambassadeur de Suisse. A Genève on ne sait pas très bien qui est l'interlocuteur, parce que cela change tous les jours. Mais, sur Genève, la Suisse est très importante en tant qu'interlocuteur des institutions internationales. Or, aux dernières nouvelles, – est-ce un ragot, une vision pessimiste ou une réalité –, on a l'impression que la Suisse est moins présente dans sa volonté, par Genève, d'être l'interlocutrice du monde international. Par conséquent, comment pouvons-nous stimuler Berne à affirmer sa présence plus massivement ici, ou à défaut, comment pouvons-nous par notre Constitution renforcer le rôle de Genève relayant la Berne fédérale défaillante comme interlocutrice des institutions internationales ?

M. Comtesse. S'agissant de la société civile, je partage votre analyse, dans le sens où c'est le phénomène majeur des dernières décennies et ils entrent dans le processus de décision d'une manière ou d'une autre. Donc, comme a fait il y a 50 ans, créons le quartier des ONG, puisqu'ils ont expliqué qu'ils n'avaient pas de place, pas de logement... C'est la meilleure garantie ; en faisant cela, tout le reste demeure. Concernant internet, c'est plus complexe ; les principes de base ont énormément changé et c'est compliqué pour des gens qui viennent des démocraties. D'abord, il y a le principe du end-to-end, qui consiste à mettre l'intelligence aux deux bouts de la chaîne et tous les intermédiaires (le commerçant, l'avocat, le politique...) ne servent plus à rien. Il y a également le principe de la redondance : aucune information ne passe jamais par un seul canal ; cela passe par partout. On voit cela beaucoup dans les blogs etc. ; on reçoit massivement la même information. Cette redondance garantit en quelque sorte l'absence de contrôle. Puis, il y a un mode de codification, c'est-à-dire une nouvelle manière de légiférer, qui s'appelle les RFC (request for comments). Dans ce monde, mais ceci est aussi vrai dans le monde de l'environnement : quelqu'un a une bonne idée ; il écrit cela comme une proposition de loi en quelque sorte ; cela part dans la communauté. En fonction des réactions de la communauté, ce papier s'améliore ou disparaît. On ne vote jamais ; c'est Wikipédia en grandeur nature. Mais, c'est une forme de gouvernance qui va s'imposer. Voyez les difficultés qu'on va avoir et c'est un monde jeune qui porte cela en lui et qui fonctionne comme cela. Dans le cadre de l'environnement et des droits de l'homme, mais aussi dans nombre de grands dossiers internationaux, il y a ces méthodes. Donc, c'est très troublant. Une manière de régler les deux problèmes à la fois est d'être copain avec la société civile. Ainsi, d'une part on va comprendre et d'autre part ils vont nous aider. Et là on n'a pas couvert le champ de l'apport économique de la Genève internationale sur notre région. On se plaint parce qu'on n'a pas de logements et que le café est cher, mais il est tout de même beaucoup moins cher qu'en Grèce, où le café coûte 5 euros en ce moment. A Tokyo, le café coûte 9.- frs.

M. Nordmann. Il faut rester réaliste. La notion de ces deux dernières années est le retour des Etats, le rôle des Etats. Oui à un dialogue avec la société civile, mais l'élément constitutif de la société internationale est l'Etat. Et en Suisse, la politique extérieure est l'affaire de la Confédération. Il existe un vieux débat : est-ce que Genève exécute à sa manière une politique étrangère de la Suisse ou la Suisse aide-t-elle au développement économique de Genève ? Il vaut mieux ne pas trancher ce débat. Je crois que nous vivons l'âge d'or de la Genève internationale. Depuis cinq, six, voire sept ans, on a obtenu un nombre de prestations et d'apports de Berne considérables par rapport aux périodes qui ont précédé et probablement aux périodes qui suivront. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue la dimension fédérale, les difficultés qu'on a à faire adopter des crédits pour la FIPOI ou pour d'autres activités. En conséquence, je ne pense pas que Berne soit moins présente. Pendant 50 ans, on a dissocié le problème du rôle de la Suisse dans les organisations internationales ; on n'était pas membre de l'ONU et on a préservé la Genève internationale, qui avait d'ailleurs d'autant plus d'importance pour les hommes politiques suisses, car elle compensait cette absence. Depuis six ans qu'on est membre de l'ONU, je crois qu'on joue sur tout le registre avec beaucoup de présence, sinon de succès, mais je ne pense pas qu'on assiste à un désengagement de la Suisse par rapport à l'international.

M. MAURICE. Puisqu'on a évoqué les dimensions économiques, j'aimerais enchaîner sur deux questions. Pour se brancher sur les nouvelles technologies de l'information, est-ce que Genève – en admettant que les prédictions de M. Comtesse ne se réalisent pas jusqu'au bout – est potentiellement suffisamment équipée dans le domaine d'internet pour pouvoir faire face aux demandes qui seront considérables ? Quel rôle attribuer aux compagnies transnationales (sociétés multinationales) pour promouvoir la Genève internationale ? Faut-il compter sur elles ou appartiennent-elles à un monde complètement différent ? En particulier, est-ce qu'un contact est souhaitable avec les Constituants ?

M. Comtesse. De toute façon, tout le monde sera équipé ; Swisscom a déjà commencé. Tous auront des appels FTTH (Fiber To The Home). Donc, ces choses vont se faire. Je suis un peu surpris des réactions ; cela me fait penser aux discussions que nous avons 10 ans auparavant sur le secret bancaire. J'essaie de montrer qu'il faut gagner du temps. Quant aux multinationales, elles sont d'abord concentrées sur leur business. Si on demande à Nestlé ce qu'ils pensent de la Genève internationale, à mon avis, ils n'en pensent pas grand-chose. Par contre, si on les interroge sur les écoles en anglais, les infrastructures... Il nous appartient à nous, Genève, de nous occuper de la Genève internationale.

M. do Prado. Notre organisation passe par un processus de transformation, on a besoin de locaux. Par exemple, on essaie de convaincre nos traducteurs de travailler chez eux et d'envoyer les documents par internet, car il n'y a pas suffisamment de bureaux au bâtiment. Ils refusent ; ils ne veulent pas. Cela me surprend ; c'est beaucoup plus confortable de travailler chez soi. Toutefois, ils veulent venir au bureau, discuter les uns avec les autres etc. Il y a un effet social. Un autre exemple : le délégué du Honduras a présenté un document avec une notification sur la propriété intellectuelle dans certains médicaments faits avec une plante qui est de la forêt du Honduras. On ne connaît pas le nom ; on doit traduire cela en français et en anglais. Alors, on veut pouvoir discuter avec le délégué du Honduras. On peut le faire par email, mais c'est plus facile autour d'un café. Cela m'arrangerait que les gens travaillent chez eux, car il y aurait moins de coûts de chauffage, d'électricité... Mais, pour l'instant, cela ne fonctionne pas comme cela. Dès que l'OMC propose, au lieu de faire une immense réunion ministérielle tous les deux-trois ans, d'utiliser des méthodes plus modernes, les membres de l'OMC ne veulent pas. Quant au rôle des sociétés multinationales, il n'y en a aucune qui s'installe à Genève, parce que l'OMC est là. Par contre, on voit tous les jours des représentants de ces sociétés venir à Genève pendant les négociations pour observer et avoir des informations.

M. LADOR. Suite à la dernière remarque qui vient d'être faite, j'aimerais préciser également que les réunions sur la gouvernance sur internet ne se font pas uniquement par internet ; elles se font aussi avec des réunions de personnes physiques. En conséquence, cette dimension reste. Parmi les différentes choses indiquées, il semble ressortir que dans le cadre du travail des Etats, chaque travail se fait sur une thématique précise. Par ailleurs, dans les auditions précédentes, notre attention a été attirée sur l'importance des délégués de passage. Il y a un axe d'approche de la Genève internationale qui est très centrée sur les gens installés à Genève. Or, il semblerait que de plus en plus, un élément déterminant ne soit pas seulement lié à ceux qui sont installés à Genève, mais aussi le travail des gens de passage nécessiterait, semble-t-il, plus d'attention. Par ailleurs, la notion de boule de neige a été mentionnée précédemment. Comment pourrait-elle être développée ? Il faut préciser que dans les auditions précédentes, il est clairement ressorti qu'il ne fallait pas simplement se baser sur l'infrastructure. Enfin. Je suis surpris que personne n'ait encore parlé des médias, qui représentent pourtant un vecteur du rayonnement de Genève très important. Or, on entend de la part des médias un appel au secours, car il n'y a plus rien à Genève pour eux.

Mme de Rivero. Concernant l'infrastructure et les bénéfices ou les difficultés d'être à Genève, je pense que les ONG sont beaucoup plus insérées dans la Genève normale que la dans la Genève internationale. En effet, on doit bénéficier de permis de travail, payer des impôts, des assurances sociales etc. Parfois, les réglementations sont très difficiles pour employer des gens dans le secteur des ONG, en raison des limitations géographiques existantes dans les normes de travail. A titre d'exemple, souvent les ONG ne peuvent assurer le paiement d'un salaire que pour une année ; elles peuvent renouveler cette situation plusieurs fois. Mais, lorsqu'on a un contrat d'une année, on est au bénéfice d'un permis L, avec lequel on n'a pas de chances d'avoir un appartement etc. Ainsi, il existe beaucoup d'empêchements qui ne sont pas seulement liés au coût des bâtiments.

Par ailleurs, un plus fort regard public sur ce qui se passe au sein des institutions des Nations Unies serait important, parce que les Etats agissent différemment lorsqu'ils sont sous le regard public que lorsqu'ils pensent être à huis clos. Cela pourrait ouvrir davantage le débat au niveau international. Le rôle des médias est important de ce point de vue.

M. do Prado. Concernant les fonctionnaires d'abord, il est vrai qu'à l'OMC, on assiste de plus en plus à des conférences qui durent d'un jour à deux semaines et qui demandent la présence d'experts à Genève. Ils n'habitent pas à Genève, ils ne font que passer et il y a une tendance très dans ce sens. Ces gens veulent une facilité de transport et de logement. Je n'entends pas beaucoup de plaintes à ce sujet. Il est vrai qu'on entend que c'est cher, même si le café est effectivement bon marché à Genève. Sur l'effet boule de neige, il s'agit là d'un grand thème auquel nous réfléchissons beaucoup à l'OMC, puisqu'on veut aller dans la direction de davantage de cohérence entre les organisations internationales. C'est un grand défi pour nous. Malheureusement, qu'on le veuille ou non, l'Etat nation est toujours le souverain. On a ce mythe que la cohérence s'assure au niveau national. Ceci signifie que chaque Etat est sensé s'occuper de la cohérence. Or, cela n'est pas vrai, car l'Etat nation n'assure pas la cohérence, car il y a différents intérêts selon le représentant d'un pays dans un Etat ou l'autre. Il sied de relever que l'Etat nation se renforce de plus en plus. D'un côté, il y a la société civile, les organisations internationales etc. ; de l'autre côté, chacun de nous doit posséder un passeport pour bouger. Croiser les frontières est beaucoup plus difficile aujourd'hui que cela ne l'était 100 ans auparavant. L'Etat nation garde ses frontières de manière très forte. Or, garder les frontières, c'est le symbole pour avoir des positions qui sont propres à eux-mêmes. On peut relever le cas de la Chine, qui a des positions de plus en plus autonomes, pour ne pas dire autoritaires dans un domaine ou dans l'autre. La transversalité est donc le grand défi, étant entendu qu'il est beaucoup plus facile d'assurer la transversalité dans une ville comme Genève, où on peut non seulement se réunir entre chefs, mais aussi entre les gens de ces pays. Il faut promouvoir le dialogue et Genève a tous les atouts pour le faire.

## DEBAT

**Mme Astrid Stuckelberger.** Dans cette Constitution qui n'a qu'une page, il faudrait beaucoup plus durablement soutenir les réseaux internationaux qui impliquent la Genève locale, la Genève internationale, la Suisse. Il ne faudrait pas seulement financer des ONG locales, mais aussi des ONG internationales qui impliquent Genève et des réseaux internationaux de façon durable financièrement, institutionnellement et structurellement. Sans cela, on ne parviendra pas à tisser un lien entre la Genève internationale et Genève. Ensuite, en créant de tels réseaux, on crée des événements, lesquels ont eu d'ailleurs un grand succès. Il faudrait trouver une interface qui soit responsable d'organiser ces conférences internationales. Dans ce contexte, un grand obstacle à la communication est dû au fait qu'on n'arrive pas encore à avoir des web conférences. De ce point de vue, on pourrait même créer une TV ; avec l'ADSL actuellement, on fait des TV très bon marché, qui peuvent impliquer la société civile, le monde international... Au surplus, je suis dans le cadre académique et j'estime qu'il n'y a presque pas de soutien. De tous les experts suisses et genevois qui travaillent et collaborent avec différentes institutions telles que le BIT, l'OIM..., on pourrait essayer de faire un pool d'expertises qui puisse servir autant le monde international que la Suisse et Genève.

**Un intervenant.** Je voudrais d'abord remercier la Constituante de nous donner cette opportunité de participer. Depuis plusieurs mois, à l'OMS, Mme Chan, directrice générale, organise des réunions téléphoniques ou virtuelles par web. On pourrait trouver des solutions de ce type. Je remarque à l'égard de M. Comtesse, qu'on pourrait instituer des ministères de la simplification administrative. J'espère que les constituants pensent à cette épée de Damoclès.

Je rappelle qu'un grand monsieur mort il y a trois jours, plus grand constitutionnaliste de notre pays, à savoir Joseph Voyame, a rédigé la Cst. du nouveau canton du Jura en 6 jours sous un sapin. Combien de conférences internationales ont lieu à Genève par rapport à New York ? Finalement, je me dis que la Constituante genevoise ne pas montrer comment sortir les fonctionnaires internationaux de leur aquarium, puisque dans certaines missions, on peut naître acheter et mourir sans avoir besoin de sortir du cercle diplomatique. Par contre, je me demande si cette Constituante doit aller tellement loin dans les détails jusqu'à prévoir comment protéger les domestiques des ambassadeurs. Enfin, M. Lador parlait des intermédiaires des ONG ; cependant, il y a Mandat International, dont la tâche est de faciliter les délégués de passage. Apparemment, Mandat International ne suffit pas à la tâche.

M. MAURICE. Merci. Il y a beaucoup de questions dans votre intervention. Il y en a une qui nous fait un peu sourire, à savoir l'idée de créer un ministère de la simplification administrative. En réalité, de nombreux pays l'ont fait, dont les USA. Cela fabrique énormément de bureaucratie en général et beaucoup de papier. Le Venezuela l'a fait aussi et cela n'a pas bien fonctionné. Il faut noter l'appui que vous avez donné à l'intervention précédente, à savoir qu'il faudrait davantage d'accès pour la société civile, en particulier à travers des conférences qui s'organisent sur le web et qui peuvent s'organiser beaucoup plus rapidement. Quant à la Constituante, effectivement, notre grand problème est de ne pas rester trop planant et en même temps, il est absolument impossible de descendre dans le détail comme vous le suggériez. Donc, il nous reste une grande partie du chemin à faire de ce point de vue.

**Un intervenant.** La question à laquelle l'audition publique est supposée répondre a été clairement précisée au début par M. Lador : à quels besoins répondrait un article dans la Constitution ? Il est difficile, voire impossible d'imaginer un article qui parle des infrastructures, des transports ou encore des bâtiments. Ne faudrait-il pas insister sur le rôle historique et l'accueil, voire l'esprit de Genève. Un tel article ouvrirait la porte à un certain nombre de gestes et de lois, qui concrétiseraient l'esprit et l'accueil de Genève. On parle de la Genève internationale comme si elle était composée seulement d'organisations intergouvernementales ; on a rappelé l'importance des ONG. Or, il n'y a pas seulement les droits de l'homme ; il y a l'éducation, les transports etc. Et c'est cette diversité qu'il est très important de garder à Genève. M. do Prado en parlant de ses fonctionnaires a dit qu'on ne laisse pas partir les gens de Genève. Savez-vous qu'une douzaine d'ONG internationales ont quitté Genève, puisqu'elles ne trouvent pas un accueil et un appui suffisants ? Il me semble que la Constituante devrait insister sur l'accueil ; cela ouvrirait la porte ensuite au législateur futur de concrétiser cela. Ce serait très important pour l'esprit de Genève, qui est reflété par le travail effectué par les ONG.

M. LORETAN. J'aimerais dire que la question qui a été posée était en préalable à toute la discussion de ce soir. Ce n'est pas acquis, mais il est clair qu'on a envie d'inscrire dans la Cst. genevoise un article sur la Genève internationale, afin de réaffirmer l'esprit, l'accueil, l'internationalité de Genève etc. ; c'est un signal qu'on donne à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur. Le deuxième point, dans un deuxième article ou dans le même article. est : jusqu'où pouvons-nous aller pour inciter le soutien à Genève ? A ce sujet, il faut garder à l'esprit qu'on est à un niveau constitutionnel. Il y a deux aspects : 1) un aspect institutionnel (qui va régler les problèmes de la Genève internationale ? Est-ce le canton ou la Ville ?) ; 2) jusqu'où peut-on contraindre à mettre des moyens (pour payer les infrastructures, favoriser les écoles, les logements...) ? Mais, on ne peut pas aller dans ce niveau de détails dans la Constitution.

Mme CONTAT HICKEL. J'aimerais ajouter que la question de la collaboration entre Berne et Genève est essentielle. Il faudra voir de quelle manière on pourra introduire cela, car on n'est que le bras prolongé d'une politique étrangère qui se pratique à Berne.

On peut donner un certain nombre d'incitations, mais il faut être conscient des limites de l'exercice au niveau genevois. Quant à l'esprit de Genève ; on en a beaucoup parlé. Il est vrai qu'on a parfois quelques difficultés à le voir régner. Néanmoins, il est assez présent ce soir ; il ya eu de bonnes interventions. Enfin, on a parlé des aspects des organisations internationales ainsi que des droits humains... Je pense que la dimension de la solidarité internationale devrait également figurer dans un article qu'on devrait mettre en place.

**Un intervenant.** J'aimerais poser une question à M. Nordmann. L'esprit de Genève en matière des droits de l'homme a été passablement bousculé lors des votations du 29 novembre 2009. Diverses associations musulmanes de Genève ont sollicité la Constituante pour organiser un grand débat sur la liberté religieuse. Quels conseils pourrait donner M. Nordmann à la Constituante pour essayer de neutraliser cet effet du 29 novembre ?

M. Nordmann. Je crois que Genève n'a pas voté comme la Suisse. Le débat se situe plutôt au niveau suisse.

M. EXTERMANN. M. Lador et moi sommes membres de la Commission 1, qui s'occupe du problème de la laïcité ainsi que des relations entre l'Etat laïc et les communautés religieuses. Nous avons encore des auditions, y compris avec des représentants de toutes les églises. Cette question de l'esprit de Genève sera discutée.

**M. Christophe Barbey.** Je représente entre autres un certain nombre d'organisations qui travaillent dans le domaine de la paix. Je pense que la Constituante peut beaucoup sur les domaines qui ont été évoqués ce soir et je souhaite qu'elle y arrive. Idéalement, j'aimerais savoir – mais c'est une réponse que vous me donnerez en 2012 – si la Constitution est un territoire où il fait bon vivre avec des frontières relativement ouvertes et heureuses, ou si ce sont des frontières fermées. Il me semble que cette question un peu théorique a son sens dans le débat de ce soir. Plus pratiquement, j'aimerais revenir sur certaines choses que j'ai entendues à demi-mot sur l'évolution de la démocratie ; internet est une nouvelle forme de la démocratie. Cela m'aurait plu d'interroger M. do Prado ou Mme de Rivero sur la démocratie directe, mais ce n'est peut-être pas le thème ce soir. Par contre, c'est étonnant mais pas un hasard que nous parlions beaucoup d'internet ce soir et ce qui a été dit à ce propos devrait être relevé par les constituants. Il y a peut-être aussi quelque chose d'important pour la Genève internationale là. Mon propos au sujet de la démocratie va encore plus loin que ce qu'a dit M. Comtesse. J'espère M. Nordmann que je ne vais pas vous choquer, mais les Etats nations vont perdre en importance. Pourquoi ? Parce que nous avons un très beau débat intellectuel ce soir et qu'il n'est que le reflet d'une intellectualisation du monde, dans lequel la démocratie est quasiment inévitable. A cet égard, un des Etats qui pourrait beaucoup changer, c'est les Etats-Unis. S'il arrivait quoi que ce soit à New York, Genève ne deviendrait peut-être pas la capitale mondiale, mais pas très loin. Chaque citoyen peut-être pas devant son ordinateur, mais dans son cœur, devient responsable de l'humanité. Je pense que le rôle de la Genève internationale n'est peut-être pas encore à l'âge d'or. En conséquence, j'incite vraiment les constituants à regarder loin et à envisager cette possibilité de voir Genève non seulement comme un appui ou un complément de New York, mais réellement comme un partenaire face à New York, qui pourrait beaucoup évoluer. Une des raisons pour lesquelles l'importance des Etats va diminuer tient au fait que nous vivons désormais dans un monde fini. Il n'y a plus de territoire à conquérir et les Etats ont plus ou moins fait le pacte de ne plus se conquérir les uns les autres. Donc, la démocratie va se développer sur de nouveaux territoires ; c'est l'importance de la Constituante et de Genève.

**Un intervenant.** J'aimerais répondre à la question : qu'attend Genève internationale de son lieu d'accueil ? Son lieu est une ville, une ville pas comme les autres. La Genève genevoise n'est pas Genève, si ce n'est la Genève internationale. Et c'est grâce à la Genève internationale que Genève est ce qu'elle est.

L'histoire de la SDN et du Palais Wilson ont été évoquées, mais aussi l'OIT qui s'est retrouvée délocalisée à Philadelphie pour revenir encore à Genève dans son nouveau bâtiment construit en 1926, qui abrite actuellement l'OMC. La reconnaissance internationale de la neutralité de Genève, c'est aussi la Ville de Genève qui est dépositaire des Conventions de droit international humanitaire. Beaucoup de nouveaux pays ont d'abord adhéré à la Croix Rouge internationale bien avant d'entrer à l'ONU. Il y avait déjà au sujet du ministère le délégué de la Genève internationale ; il est temps d'en faire un bilan. Par ailleurs, la Genève internationale espère que la Genève locale soit à la hauteur et ne la déçoive pas.

**Une intervenante.** Je m'exprime en tant que citoyenne européenne, mais aussi en tant que citoyenne et habitante de la région genevoise. Je sais que nous sommes conviés ce soir par une commission qui s'occupe de l'organisation territoriale d'une façon générale. Je me demande si la Constituante et la Constitution pensent faire référence au contexte géographique de la Ville de Genève en tant que métropole régionale et ne pas se limiter à Genève Ville ou Etat de Genève, dans la mesure où l'installation de ces organisations internationales a un impact sur la région métropolitaine. Donc, ma question est : y aurait-il lieu de faire une référence à Genève métropole régionale dans la Constitution ?

M. LADOR. Comme je l'ai dit en introduction, nous avons déjà fait un premier pré-rapport sur la région, avec un certain nombre de propositions de thèses. Il est accessible sur le site web de la Constituante. Ce rapport a été discuté en plénière le 17 novembre 2009. Nous allons le reprendre sur la base des débats ayant eu lieu en plénière pour ensuite en formuler une proposition définitive en avril. Donc, cette question a déjà été examinée en détail. Par ailleurs, il est important que vous souleviez cette question régionale, parce que ces trois dossiers sont liés. En effet, la question de l'organisation des communes de même que la question de la Genève internationale ont également une implication régionale. En conséquence, nous intégrons cet élément dans notre réflexion.

### **Mot de la fin**

M. MAURICE remercie tout le monde. Il souligne que les propositions annoncées ont été très bien entendues. Puis, il passe la parole à Mme Contat Hickel pour le mot de la fin.

Mme CONTAT HICKEL note que cette audition a été très importante pour les constituants. Certaines de leurs perceptions ont été renforcées ; de nouveaux horizons ont également été développés. Puis, elle remercie les invités, les constituants ayant participé directement à l'exercice, toutes les personnes qui se sont déplacées ce soir, ainsi que le secrétariat, qui a fourni un grand travail pour que les choses se réalisent dans les meilleures conditions possibles.

*L'audition publique se termine à 22h00 par le verre de l'amitié. .*

## Proposition pour le Préambule

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'ouverture de Genève au monde est un privilège de l'histoire, une marque de son identité et une priorité de son action. La vocation internationale du canton est ancrée dans une valeur de solidarité et dans la conviction, éminente parmi les petites nations, que la paix et la prospérité exigent des Etats et des peuples qu'ils dialoguent pour affronter ensemble les défis du monde. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Adopté à l'unanimité

### **Argumentation:**

L'ouverture comme mot d'ordre de ce préambule semble préférable à d'autres formules plus spécifiques comme Genève internationale, Vocation ou Coopération internationales. Il ne les exclut pas de la constitution. (...) Le mot ouverture est à la fois d'usage universel et lié à une valeur de civilisation. Il résonne dans l'Europe d'aujourd'hui de manière favorable sur le plan interne: devoir d'ouverture aux étrangers, sans exclusive a priori. Il n'irrite pas, comme pourrait le faire, par exemple, « Esprit de Genève » ou « génie du lieu », certes soutenables sur le plan historique, mais éventuellement immodestes pour les autres composantes de la Suisse et au-delà.

La vocation internationale du canton s'inscrit dans une continuité historique. Elle se conçoit comme un privilège, lequel se réfère à la richesse matérielle qu'apporte la présence internationale à Genève. Elle s'énonce en trois valeurs principales: paix, solidarité et prospérité. Elle évoque aussi une source de la vocation de Genève, en l'attribuant de manière non narcissique à l'attitude de petites nations (qui ont toujours soutenu, par instinct de survie, le droit international public). A la source de la vocation, comme de l'ouverture, il y a donc la Suisse et pas seulement le canton.

Le dialogue est mis en valeur comme le point fort de la coopération à Genève. Derrière la notion un peu platonique de dialogue se profile l'éventail des procédures et des méthodes de la diplomatie multilatérale, dont un bon nombre se concrétisent à Genève. La priorité politique de l'ouverture marque le fait, fréquemment rappelé dans les auditions effectuées par la Commission, que rien n'est acquis, voire même qu'une vocation non soutenue et concertée serait vite caduque.

Le préambule comporte ainsi une définition sommaire de la coopération internationale à Genève couvrant les sources historiques, les acteurs principaux (définition très large), les valeurs de référence, les pôles d'attraction, les procédures (dialogue et coopération) et enfin la précarité de la situation.

Le préambule adopté à l'unanimité a été envoyé au président de la Commission 1. Son homologue de la Commission lui indiquera que cette dernière souhaite vivement que ce point passe tel quel dans le préambule.

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type     | Libellé                                                             | Déposants                                                                                                                                                                                                                        | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06.04.2010     | 86 | Pétition | Contribution à une réflexion sur "le développement durable"         | <b>Eglise nationale protestante<br/>Conseil du Consistoire</b><br>Mme Charlotte Kuffer, présidente et<br>M. Pierre-Alain Vuagniaux, membre du<br>Conseil du Consistoire<br>2, rue du Cloître, case postale 3078<br>1211 Genève 3 | 2                | Document pour alimenter la réflexion concernant le développement durable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 06.04.2010     | 85 | Pétition | Contribution à une réflexion sur "l'enseignement du fait religieux" | <b>Eglise nationale protestante<br/>Conseil du Consistoire</b><br>Mme Charlotte Kuffer, présidente et<br>M. Pierre-Alain Vuagniaux, membre du<br>Conseil du Consistoire<br>2, rue du Cloître, case postale 3078<br>1211 Genève 3 | 2                | Document pour alimenter la réflexion concernant l'enseignement du fait religieux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 01.04.2010     | 84 | Pétition | Pour l'encouragement de la créativité artistique                    | <b>M. Christophe Barbey</b><br>Juriste<br>5, rue de la Prairie<br>1202 Genève                                                                                                                                                    | 1                | Inscrire le principe suivant dans le cadre de la liberté de l'art:<br>" Dans les limites de la loi, toute personne a le droit d'exprimer sa créativité artistique. L'Etat soutien ou met en place les infrastructures nécessaires".                                                                                                                                                                                          |
| 01.04.2010     | 83 | Pétition | Pour la promotion de la démocratie                                  | <b>M. Christophe Barbey</b><br>Juriste<br>5, rue de la Prairie<br>1202 Genève                                                                                                                                                    | 1                | "Offrir la présente Constitution à toute nouvelle citoyenne et à tout nouveau citoyen.<br>L'Etat incite à la participation civique et promeut les décisions par consensus. Il veille à la qualité du débat et des campagnes politiques, au respect de la véracité et des personnes".                                                                                                                                         |
| 01.04.2010     | 82 | Pétition | Pour une justice préventive                                         | <b>M. Christophe Barbey</b><br>Juriste<br>5, rue de la Prairie<br>1202 Genève                                                                                                                                                    | 1                | Inscription du principe de la justice préventive dans la Constitution:<br>"L'Etat mène une politique de prévention de la criminalité.<br>Par le biais de l'éducation, il promeut le respect des biens protégés auprès de l'ensemble de la population. Il mène des campagnes de prévention spéciales auprès de toutes les populations à risque.<br>Il met à la disposition de la population un service d'information pénale". |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type     | Libellé                                                                                                 | Déposants                                                                                                                                                                          | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01.04.2010     | 81 | Pétition | Pour un service citoyen dans la Constitution genevoise                                                  | Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen<br>p.a. M. Sylvain Froidevaux<br>30, rue du Village-Suisse<br>1205 Genève                                                   | 46               | Inscription dans la Constitution la mise en place d'un "Service citoyen volontaire".<br>Avec l'accord du pôle de compétence "paix" de la Fédération associative genevoise (FAGE), cette pétition doit être considérée comme un prolongement de la proposition collective no. 57 déposée par ce dernier.<br>Projet connexe et coordonné avec cette proposition collective (art. 5). |
| 01.04.2010     | 80 | Pétition | Les coopératives d'habitation à Genève                                                                  | Groupement des coopératives d'habitation genevoises<br>M. M. Riva, président et<br>M. Ph. Schneider, membre du Comité<br>Case postale 268, 1211 Genève 28                          | 2                | Propositions de pistes au niveau cantonal et communal pour favoriser le logement coopératif depuis l'aménagement du territoire et les déclassements de terrain jusqu'à la fixation des taux d'effort et la mixité d'habitation.                                                                                                                                                    |
| 01.04.2010     | 79 | Pétition | Le droit de vote implique le devoir de voter                                                            | Jeunes-UDC Genève<br>M. Xavier Schitzguébel, président<br>16, rue du Roveray, 1207 Genève                                                                                          | 42               | Introduction dans la Constitution d'une disposition rendant le droit de vote obligatoire                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 30.03.2010     | 78 | Pétition | Inscrire dans la Constitution des principes régissant l'imposition ainsi que le taux des impôts directs | ATTAC - Genève<br>Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action citoyenne<br>Mme Magali Orsini, membre du Comité<br>15, rue des Savoises, 1205 Genève | 1                | Introduction d'articles prévoyant:<br>1. la transparence des taxations et la simplification des déclarations fiscales;<br>2. la progressivité du taux de l'impôt cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales.                                                                           |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception           | No | Type                   | Libellé                                                                                                                           | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------|----|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31.03.2010               | 77 | Proposition collective | Conserver dans la future<br>Constitution un article<br>concernant l'interdiction de<br>la chasse                                  | <b>Pro Natura Genève - Association<br/>Genevoise pour la Protection de la<br/>Nature</b><br>Mme Fanny Allien<br>16, rue Chausse-Coq<br>1204 Genève                                                                                                                                            | 530              | Proposition d'inscrire un article qui<br>prévoit:<br>1. l'interdiction de la chasse aux<br>mammifères et oiseaux<br>2. la possibilité de lever l'interdiction<br>en cas de problème sanitaire ou de<br>déséquilibre                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 15.03.2010<br>31.03.2010 | 76 | Proposition collective | Affirmer l'importance des<br>loisirs dans le maintien de<br>la cohésion sociale, loisirs<br>de proximité et accessibles<br>à tous | <b>FCLR - Fédération des centres de<br/>loisirs et de rencontres</b><br>Mme Katia MERLINO<br>16bis, rue Lamartine<br>1203 GENEVE                                                                                                                                                              | 705              | Proposition d'article constitutionnel<br>pour que l'Etat et les communes:<br>1. encouragent l'organisation de<br>loisirs destinés à tous, et en<br>particulier aux jeunes, qui favorisent<br>le développement de la personne, la<br>solidarité, la participation et<br>l'intégration, producteurs de liens qui<br>contribuent à la cohésion sociale;<br>2. s'efforcent de mettre à disposition<br>des lieux de proximité accessibles à<br>tous, ainsi que les moyens<br>nécessaires pour atteindre ces buts. |
| 02.03.2010<br>31.03.2010 | 75 | Proposition collective | Prenons exemple et<br>construisons intelligemment<br>pour une mobilité d'avenir                                                   | <b>ATE - Association Transports et<br/>Environnement</b><br>Mme Emilie Flamand<br>18, rue de Montbrillant, 1201 Genève                                                                                                                                                                        | 1'010            | Demande d'inscrire dans la future<br>Constitution le principe suivant:<br>Mobilité et infrastructures<br>Les infrastructures de transports<br>publics et de mobilité douce doivent<br>précéder toutes constructions de<br>surfaces dédiées au logement, à<br>l'emploi, aux activités de loisirs et<br>d'achats.                                                                                                                                                                                              |
| 08.03.2010<br>31.03.2010 | 74 | Proposition collective | Droit à la formation tout au<br>long de la vie pour toutes et<br>tous                                                             | <b>Camarada, Lire et Ecrire GE, OSEO<br/>Genève, Réalise, Université ouvrière<br/>de Genève (UOG), Université populaire<br/>albanaise (UPA), Université populaire<br/>du canton de Genève (UPCGe), Voie F</b><br>Mme Inge Hoffmann van Soest (UPCGe)<br>23, chemin du Guillon 23, 1233 BERNEX | 1'169            | Demande d'inscrire dans la nouvelle<br>Constitution :<br>- le droit à la formation tout au long de<br>la vie pour toutes et tous<br>- avec une attention particulière pour<br>les personnes qui, par leur niveau<br>social, leur statut, leur parcours<br>personnel ont davantage de difficulté<br>à entrer dans un processus de<br>formation et sont donc à risque<br>d'exclusion.                                                                                                                          |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception           | No | Type                   | Libellé                                                                    | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|----|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26.03.2010               | 73 | Proposition collective | Inscrire dans la Constitution un article concernant la politique familiale | <b>Mouvement populaire des familles</b><br>M. Jean Blanchard, secrétaire général,<br>22, rue Michel-Chauvet<br>Case postale 155, 1211 Genève 17                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 563              | Demande d'inscrire dans la future Constitution un article reconnaissant la valeur économique et sociale du travail familial et notamment par des formules telles que :<br>- un rabais d'impôt;<br>- un congé parental rémunéré de 2 ans;<br>- la garantie des prestations sociales à chaque parent actif ou non;<br>- le versement des allocations familiales indépendamment du statut professionnel et salarial des parents;<br>- une allocation en compensation partielle des charges financières. |
| 24.02.2010<br>29.03.2010 | 72 | Proposition collective | Faire du droit au logement une réalité à Genève                            | <b>Pôle "logement" de la Fédération associative genevoise (FAGE)</b><br>M. Julien Reinhard - FAGE<br>M. Philippe Favraget - Association pour un droit social du sol<br>M. Pierre Fuchs, SURVAP et Mouvement populaire des familles (MPF) p.a.<br>Fédération associative genevoise (FAGE)<br>15, rue des Savoises 1205 Genève<br>La pétition est soutenue par les 14 organisations suivantes : Après-Genève, Chambre de l'économie sociale et solidaire, ASLOCA Genève, Association pour un Droit Social du Sol (ADSS), Association Lestime, Ciguë - coopérative de logements pour personnes en formation, Coopérative de l'Habitat Associatif (CODHA), Coordination Economique et Sociale Transfrontalière (CEST), Eco-attitude, FIAN Suisse, Jardin des Charrotons, Mouvement Populaire des Familles (MPF), Pro Natura Genève, Syndicat interprofessionnel des Travailleuses et Travailleurs (SIT), SURVAP - Association des habitants des Pâquis. | 724              | Propositions structurées en trois éléments :<br>1. le droit au logement (précision des obligations concrètes découlant de ce droit pour le rendre applicable et justiciable);<br>2. la politique du logement (avec des compléments à l'article 10A de la Cst actuelle en matière d'environnement et de coopératives d'habitation);<br>3. l'aménagement du territoire (prise en compte des divers besoins qui pèsent sur le territoire cantonal dans une perspective régionale et participative).     |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception           | No | Type                   | Libellé                                                                                     | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------|----|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15.03.2010<br>29.03.2010 | 71 | Proposition collective | Pour la prise en compte de la dimension intergénérationnelle dans notre future Constitution | <b>Plate-forme des Associations d'aînés</b><br>M. Eric Sublet, président<br>c/o Cité seniors, 28, rue Amat, 1202 GENEVE<br><b>GLAJ - Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse</b><br>M. David Matthey-Doret, président<br>5, rue du Village-Suisse<br>1205 Genève | 547              | Favoriser une bonne cohabitation intergénérationnelle par une politique de l'Etat et des communes qui:<br>1. favorise l'entraide;<br>2. encourage les cohabitations;<br>3. favorise et encourage les transferts financiers et les échanges immobiliers;<br>4. favorise l'accès aux loisirs, notamment dans le sport, la culture et le délasserement;<br>5. crée une commission consultative de la jeunesse et des aînés. |
| 11.03.2010<br>29.03.2010 | 70 | Proposition collective | Pour une prise en compte des particularités de la jeunesse dans la Constitution             | <b>GLAJ - Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (57 Associations)</b><br>M. David Matthey-Doret, président<br>5, rue du Village-Suisse<br>1205 Genève                                                                                                          | 647              | En complément à la pétition no. 51, la proposition collective demande l'insertion de 4 articles constitutionnels en matière de :<br>1. protection et santé;<br>2. loisirs et culture;<br>3. formation;<br>4. engagement et visibilité.                                                                                                                                                                                   |
| 18.02.2010<br>29.03.2010 | 69 | Proposition collective | Trois priorités principales en relation avec la protection de l'environnement               | <b>WWF Genève - for a living planet</b><br>M. Jean-Luc Zanasco, président<br>10, rue de Villereuse<br>1207 Genève                                                                                                                                                                | 627              | La proposition collective regroupe trois priorités principales en relation avec la protection de l'environnement:<br>1. la lutte contre les changements climatiques;<br>2. le maintien et le développement de la biodiversité;<br>3. l'adaptation de notre style de vie: les quartiers durables.                                                                                                                         |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                               | Déposants                                                                                                                                                                    | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22.03.2010     | 68 | Demande audition | Politique économique et ses conséquences sur le développement durable | <b>La Vrille</b><br><b>Domaine de la Devinière</b><br><b>M. Willy Cretegny</b><br>101, rte du Mandement<br>1242 Satigny                                                      | 1                | Demande d'audition à propos de deux initiatives (tandem) concernant la politique économique et ses conséquences sur le développement durable sous le titre "Protéger, Développer, Transmettre".                    |
| 18.03.2010     | 67 | Demande audition | Préoccupations du milieu agricole                                     | <b>CCIG - Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève</b><br><b>M. Jacques Jeannerat, directeur</b><br>4, bd du Théâtre, Case postale 5039,<br>1211 Genève 11 | 1                | Demande d'audition du Groupement pour le commerce agricole genevois afin qu'il puisse exprimer ses préoccupations sur un certain nombre de points.                                                                 |
| 19.03.2010     | 66 | Demande audition | Réforme des institutions                                              | <b>M. Jean Erhardt</b><br>27, rue de la Tambourine,<br>1227 CAROUGE                                                                                                          | 1                | Demande d'audition concernant la problématique des réformes qui s'imposent à Genève, tant au niveau de l'organisation et du fonctionnement des autorités, qu'à celui des administrations cantonales et communales. |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type     | Libellé                                                         | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|----------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16.03.2010     | 65 | Pétition | Contribution à une réflexion sur "la famille"                   | <b>Eglise nationale protestante<br/>Conseil du Consistoire</b><br>Mme Charlotte Kuffer, présidente et<br>M. Pierre-Alain Vuagniaux, membre du<br>Conseil du Consistoire<br>2, rue du Cloître, case postale 3078<br>1211 Genève 3                                                              | 2                | Document pour alimenter la réflexion concernant la famille.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 12.03.2010     | 64 | Pétition | Rôle et fonctionnement de la Banque cantonale de Genève         | <b>ATTAC - Genève<br/>Association pour la Taxation des<br/>Transactions financières et pour<br/>l'Action citoyenne</b><br>M. Georges Sontag, membre du Comité<br>15, rue des Savoises, 1205 GENEVE                                                                                            | 1                | Proposition d'articles constitutionnels portant sur :<br>1. son statut juridique;<br>2. la répartition de son capital et de son Conseil d'administration;<br>3. sa finalité éthique;<br>4. son engagement pour le développement économique de la région, prioritairement en finançant des entreprises citoyennes;<br>5. ses liens avec les déposants publics (canton et communes). |
| 08.03.2010     | 63 | Pétition | Droit à la formation tout au long de la vie pour toutes et tous | <b>Camarada, Lire et Ecrire GE, OSEO<br/>Genève, Réalise, Université ouvrière<br/>de Genève (UOG), Université populaire<br/>albanaise (UPA), Université populaire<br/>du canton de Genève (UPCGe), Voie F</b><br>Mme Inge Hoffmann van Soest (UPCGe)<br>23, chemin du Guillon 23, 1233 BERNEX | 8                | Demande d'inscrire dans la nouvelle Constitution :<br>- le droit à la formation tout au long de la vie pour toutes et tous<br>- avec une attention particulière pour les personnes qui, par leur niveau social, leur statut, leur parcours personnel ont davantage de difficulté à entrer dans un processus de formation et sont donc à risque d'exclusion.                        |
| 22.02.2010     | 62 | Pétition | Contribution à une réflexion sur "l'économie"                   | <b>Eglise nationale protestante<br/>Conseil du Consistoire</b><br>Mme Charlotte Kuffer, présidente et<br>M. Pierre-Alain Vuagniaux, membre du<br>Conseil du Consistoire<br>2, rue du Cloître, case postale 3078<br>1211 Genève 3                                                              | 2                | Document pour alimenter la réflexion concernant la place de l'économie dans la société civile, en rappelant le message spécifique de l'Evangile.                                                                                                                                                                                                                                   |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception                         | No | Type     | Libellé                                         | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------|----|----------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11.01.2010<br>11.02.2010<br>24.02.2010 | 61 | Pétition | Pour un référendum révocatoire                  | <b>Parti communiste genevois</b> M.<br>Laurent Teattamanti, coordinateur<br>M. Jean-Louis Carlo, secrétaire<br>Case postale 5407 1211 Genève 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2                | Introduction<br>- d'un référendum révocatoire cantonal permettant de demander la révocation du mandat d'un Conseiller d'Etat ou du procureur général;<br>- d'un référendum révocatoire municipal permettant de demander la révocation du mandat d'un conseiller administratifs, d'un maire ou d'un adjoint au maire.<br>Il s'agit à l'origine d'une initiative populaire lancée par un "Comité pour plus de contre-pouvoirs populaires", mais qui n'a pas obtenu le nombre de signatures nécessaires. Ces 5'000 signatures ont été déposées en appui à cette pétition qui ne peut être considérée comme une proposition collective, les signatures ayant été données indépendamment de la Constituante. |
| 24.02.2010                             | 60 | Pétition | Faire du droit au logement une réalité à Genève | <b>Pôle "logement" de la Fédération associative genevoise (FAGE)</b><br>M. Julien Reinhard - FAGE<br>M. Philippe Favarger - Association pour un droit social du sol<br>M. Pierre Fuchs, SURVAP et Mouvement populaire des familles (MPF) p.a.<br>Fédération associative genevoise (FAGE)<br>15, rue des Savoises 1205 Genève<br>La pétition est soutenue par les 14 organisations suivantes : Après-Genève, Chambre de l'économie sociale et solidaire, ASLOCA Genève, Association pour un Droit Social du Sol (ADSS), Association Lestime, Ciguë - coopérative de logements pour personnes en formation, Coopérative de l'Habitat Associatif (CODHA), Coordination Economique et Sociale Transfrontalière (CEST), Eco-attitude, FIAN Suisse, Jardin des Charrotons, Mouvement Populaire des Familles (MPF), Pro Natura Genève, Syndicat interprofessionnel des Travailleuses et TRavailleurs (SIT), SURVAP - Association des habitants des Pâquis. | 3                | Propositions structurées en trois éléments :<br>1. le droit au logement (précision des obligations concrètes découlant de ce droit pour le rendre applicable et justiciable);<br>2. la politique du logement (avec des compléments à l'article 10A de la Cst actuelle en matière d'environnement et de coopératives d'habitation);<br>3. l'aménagement du territoire (prise en compte des divers besoins qui pèsent sur le territoire cantonal dans une perspective régionale et participative).                                                                                                                                                                                                        |

**SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE**

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                 | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                 |
|----------------|----|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15.02.2010     | 59 | Demande audition       | <b>Ancrage des principes de protection des données et de transparence dans la nouvelle Constitution</b> | <b>Bureau des préposée-es à la protection des données et à la transparence</b><br>Mme Isabelle Dubois, préposée et<br>Mme Anne Catherine Salberg, préposée suppléante<br>27, bd Helvétique 1207 Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1                | Demande d'audition par la commission thématique 3 quant à l'ancrage dans la nouvelle Constitution des principes de protection des données et de transparence (LIPAd).                                                        |
| 15.02.2010     | 58 | Proposition collective | <b>Pour l'égalité des personnes handicapées</b>                                                         | <b>FÉGAPH - Fédédation genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches regroupant les associations suivantes: AGPEDA (déficients auditifs), ARPA (aveugles et malvoyants), Autisme Suisse Romande, Cerebral (infirmité motrice cérébrale), FSA (bien des aveugles), Cerebral Genève (IMC), Insieme-Genève (handicap mental), Le Relais (troubles psychiques), Le Cristal (syndrome X Fragile), GroupaR (Foyer Handicap), TED Autisme Genève</b><br>M. Augusto Cosatti, président<br>p.a. insieme-Genève<br>7, rue de la Gabelle<br>1227 Carouge | 826              | Propositions d'articles concernant :<br>- les droits fondamentaux : principe d'égalité et droit à une allocation pour les frais découlant des besoins d'assistance;<br>- les droits politiques;<br>- les missions de l'Etat. |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                 | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------|----|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09.02.2010     | 57 | Proposition collective | Promotion de la paix et des droits fondamentaux dans la nouvelle Constitution genevoise | <b>Pôle de compétence "Paix et droits fondamentaux"</b><br>M. Christophe Barbey, p.a. FAGE, Maison des Associations, 15, rue des Savoises, 1205 GENEVE représentant les associations suivantes: <b>Assoc. Mondiale pour Ecole instrument de paix (EIP), pour la communication pacifique et non-violente, pour l'étude, la promotion et le respect de la non-militarisation et de la démilitarisation (APRED), Bureau international de la Paix (BIP/IPB), Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP), Femmes pour la Paix Genève, Graines de Paix, Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), Groupe Quaker de Genève</b> | 585              | Prolongement de la pétition no. 10 (même objet)<br>Proposition d'articles concernant:<br>- le préambule<br>- les droits fondamentaux<br>- le rôle et les tâches de l'Etat en matière de :<br>1. éducation à la paix et aux droits humains<br>2. non-violence, usage de la force<br>3. prévention des conflits<br>4. solidarité internationale<br>5. service à la société<br>6. sécurité humaine |
| 03.02.2010     | 56 | Pétition               | Réduction de 25% du nombre de députés et de conseillers municipaux dans les communes    | <b>Louis et Irène ROSSET</b><br>38, rue Gilbert, 1217 Meyrin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2                | Demande de réduction de 25% du nombre de députés et de conseillers municipaux dans les communes au vu des débats, notamment au vu de l'absentéisme lors des votations et élections.                                                                                                                                                                                                             |
| 03.02.2010     | 55 | Demande audition       | Articles constitutionnels relatifs à la mobilité                                        | <b>ATE - Association Transports et Environnement</b><br>M. Olivier Norer, président<br>18, rue de Montbrillant, 1201 Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                | Demande d'audition pour faire part de sa position sur les articles proposés dans le cadre de la consultation lancée par la commission thématique 5, suite à la publication de son rapport préliminaire en automne 2009.                                                                                                                                                                         |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception           | No | Type                   | Libellé                                                      | Déposants                                                                                                                                                                                                                                           | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------|----|------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 27.01.2010               | 54 | Demande audition       | Questions de laïcité et de paix confessionnelle              | <b>LICRA - Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - section de Genève-Suisse</b><br>M. Philippe Kenel, président<br>13, rue Verdaine 1204 Genève                                                                                 | 1                | Demande d'audition par la commission thématique 1 (droits fondamentaux) sur les questions de la laïcité et la paix confessionnelle.                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 21.01.2010               | 53 | Proposition collective | Pour une Genève solidaire et responsable envers le monde     | <b>Fédération genevoise de coopération</b><br>(regroupant une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement)<br>M. Olivier Labarthe, président et<br>M. Olivier Berthoud, secrétaire général<br>6, rue Amat, 1202 Genève | 570              | Prolongement de la pétition no. 40 (même objet) en vue de l'inscription dans la future Constitution genevoise des principes de la solidarité internationale en faveur de la coopération au développement et de l'action humanitaire, ainsi que le principe du développement durable appliqué à l'ensemble de la planète.                                                                      |
| 22.12.2009<br>23.01.2010 | 52 | Proposition collective | Pour la reconnaissance des quartiers durables (écoquartiers) | <b>Association Ecoattitude</b><br>15, rue François-Perréard<br>1225 Chêne-Bourg                                                                                                                                                                     | 808              | Proposition d'introduire un ou plusieurs articles dans la Constitution concrétisant les principes suivants:<br>- tous les nouveaux quartiers sont conçus selon une démarche de quartier durable qui tient compte des dimensions environnementale, sociale, économique et de gouvernance participative;<br>- les rénovations urbaines sont entreprises progressivement selon la même démarche. |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                                                                     | Déposants                                                                                                                                                                                                         | Nbre signataires      | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16.12.2009     | 51 | Pétition               | Pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la jeunesse à Genève dans la nouvelle Constitution genevoise                                           | <b>GLAJ - Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse</b><br>M. David Matthey-Doret, président<br>5, rue du Village-Suisse<br>1205 Genève                                                             | 1 pour<br>56<br>Assoc | Proposition de 13 articles rédigés ayant trait aux chapitres suivants:<br>- généralités<br>- formation<br>- loisirs et culture<br>- protection et santé                                                                                                                                            |
| 14.12.2009     | 50 | Proposition collective | Pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre au moins dans les proportions recommandées par le GIEC                                             | <b>Noé 21 - Nouvelle Orientation Economique pour le 21ème siècle</b><br>M. Thibaut Schneeberger<br>19, quai Charles-Page<br>1205 Genève                                                                           | 1'374                 | Demande d'inscrire dans la nouvelle Constitution le principe suivant : "le canton s'engage à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre au moins dans les proportions recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)".                              |
| 30.11.2009     | 49 | Demande audition       | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>UPSA / AGVS - Union professionnelle suisse de l'automobile - Section Genève</b><br>M. Yves Golaz, président et<br>M. Benoît Wyder, secrétaire<br>98, rue de St-Jean, case postale 5278,<br>1211 Genève 11      | 2                     | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons. |
| 30.11.2009     | 48 | Demande audition       | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>CCIG - Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève</b><br>M. Jacques Jeaneerat, directeur et Mme Nathalie Hardyn, directrice adjointe<br>4, bd du Théâtre, case postale 5039,<br>1211 Genève 11 | 2                     | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons. |

**SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE**

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                                                                                                                     | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02.12.2009     | 47 | Pétition         | Pétition pour la consécration des droits sociaux dans la Constitution genevoise                                                                             | <b>CODAP (Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme)</b><br>M. David Matthey-Doret, coordinateur général<br><b>Fian Suisse (Foodfirst Information and Action Network)</b><br>Dr. Christophe Golay, membre du comité p.a. CODAP<br>5, rue Liotard, 1202 Genève | 2                | Propositions à l'image de la Constitution fribourgeoise, soit:<br>- consacrer les droits sociaux en tant que tels et non comme des buts sociaux;<br>- prévoir le même champ d'application et les mêmes restrictions pour tous les droits fondamentaux, y compris les droits sociaux, afin de permettre la même justiciabilité et la même opposabilité;<br>- consacrer dans un article, les droits sociaux comme essentiels à la protection de la dignité humaine. |
| 30.11.2009     | 46 | Pétition         | Pétition concernant l'éligibilité des personnes en situation de dettes ou poursuites                                                                        | <b>Madame Sylvie Kaech-Marendaz</b><br>2, route de Loëx<br>1213 Onex                                                                                                                                                                                                                               | 1                | Demande d'interdire l'élection d'une personne :<br>- ayant des dettes non couvertes par un gage et non remboursables en moins de douze mois;<br>- faisant l'objet de poursuite, saisie ou d'un acte de défaut de biens.                                                                                                                                                                                                                                           |
| 30.11.2009     | 45 | Demande audition | Prise en compte dans la Constitution de manière appropriée du tourisme, affaire de toutes et tous                                                           | <b>Genève Tourisme &amp; Bureau des Congrès</b><br>M. Jean-Pierre Jobin, président<br>M. Michel Perret, vice-président<br>M. Erwin Meyer, vice-président<br>18, rue du Mont-Blanc<br>Case postale 1602<br>1211 Genève 1                                                                            | 3                | Demande d'audition pour rappeler l'importance du tourisme notamment au niveau des retombées économiques et des emplois, ceci en vue de figurer de manière appropriée dans la nouvelle Constitution.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 25.11.2009     | 44 | Demande audition | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>Association "FEU VERT"</b><br>M. Thierry Oberson, président et<br>M. Olivier Ballissat, secrétaire<br>98, rue de Saint-Jean<br>Case postale 5014, 1211 Genève 11                                                                                                                                | 2                | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons.                                                                                                                                                                |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                                                                                                                     | Déposants                                                                                                                                                                                       | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.11.2009     | 43 | Demande audition | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>Union genevoise des carrossiers</b><br>M. Serge Corbex, président et<br>M. Olivier Ballissat, secrétaire<br>98, rue de Saint-Jean<br>Case postale 5278, 1211 Genève 11                       | 2                | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons. |
| 25.11.2009     | 42 | Demande audition | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>ASTAG - Association suisse des transports routiers</b><br>M. Michel Mooijman, président et<br>M. Olivier Ballissat, secrétaire<br>98, rue de Saint-Jean<br>Case postale 5278, 1211 Genève 11 | 2                | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons. |
| 20.11.2009     | 41 | Demande audition | Articles 160A et 160B de la Constitution genevoise sur la liberté du choix du mode de transport ainsi que la conception et l'organisation du réseau routier | <b>G.T.E. - Groupement Transports et Economie</b><br>M. Jean Rémy Roulet, président et<br>M. Olivier Ballissat, secrétaire<br>98, rue de Saint-Jean<br>Case postale 5278, 1211 Genève 11        | 2                | Demande d'audition pour exposer les motifs en vue du maintien des articles actuels relatifs :<br>- à la garantie de la liberté individuelle du choix du mode de transport<br>- aux objectifs et moyens relatifs à la conception et à l'organisation du réseau routier des communes et des cantons. |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                  | Déposants                                                                                                                                                                                                                                           | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------|----|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18.11.2009     | 40 | Pétition               | Pour une Genève solidaire et responsable envers le monde                                                 | <b>Fédération genevoise de coopération</b><br>(regroupant une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement)<br>M. Olivier Labarthe, président et<br>M. Olivier Berthoud, secrétaire général<br>6, rue Amat, 1202 Genève | 2                | Neuf thèses et deux propositions d'articles:<br>- sur la coopération au développement et l'action humanitaire;<br>- sur les activités économiques à Genève dans le respect du développement durable.<br>La pétition demande également que soient inscrits dans le préambule certains principes généraux et valeurs (respect envers les générations suivantes, respect de l'autre et équité, ouverture au monde et à la solidarité internationale).                                               |
| 17.11.2009     | 39 | Proposition collective | Pour une non-discrimination des personnes en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre | <b>Fédération genevoise des Associations LGBT</b><br>Mme Catherine Gaillard, coprésidente et<br>M. Philippe Scandolera, coprésident<br>représentant les Associations 360, Dialogai, Lestime, Think Out<br>p.a. Case postale 69, 1211 Genève 21      | 996              | Introduction de dispositions telles :<br>- le principe de non-discrimination des personnes en raison notamment de leur orientation sexuelle et identité de genre,<br>- la mise en place d'un dispositif ou de mesures en vue du respect des dispositions,<br>- l'éducation aux droits humains dans l'enseignement de base et une formation initiale et continue pour les fonctionnaires de l'Etat,<br>- la reconnaissance et la protection des différentes familles, dans l'intérêt des enfants. |
| 13.11.2009     | 38 | Pétition               | Diverses propositions concernant les droits populaires et les tâches de l'Etat                           | <b>Mme Lily-Marie Johnson</b><br>8bis, rue de Coutance<br>1201 Genève                                                                                                                                                                               | 1                | Proposition de modification des droits populaires pour diminuer le nombre de référendums et initiatives clairement destinés à un échec.<br>Mieux définir dans les tâches de l'Etat les questions de religion (laïcité, enseignement religieux, etc.)                                                                                                                                                                                                                                             |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                                    | Déposants                                                                                                                                                  | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------|----|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11.11.2009     | 37 | Proposition collective | Pour des conditions favorables à l'économie sociale et solidaire (ESS) à Genève                                            | <b>Chambre de l'économie sociale et solidaire</b><br>M. Thierry Pellet, secrétaire général<br>5, rue du Liotard, 1202 Genève                               | 717              | Attribution au Canton et aux communes de la mission d'offrir des conditions favorables au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) par :<br>- la mise en place de statuts de sociétés à but non lucratif ou à lucrativité limitée;<br>- une représentation et une reconnaissance de l'ESS dans le dialogue social;<br>- une plus grande ouverture des marchés publics aux entreprises de l'ESS;<br>- la création d'incubateurs et de pépinières d'entreprises sociales et solidaires;<br>- l'intégration de l'entrepreneuriat social dans les cursus de formation supérieure. |
| 11.11.2009     | 36 | Pétition               | Prise en compte de certaines propositions et principes dans la Constitution                                                | <b>Mouvement populaire des familles</b><br>M. Jean Blanchard, secrétaire général,<br>22, rue Michel-Chauvet<br>Case postale 155, 1211 Genève 17            | 1                | Introduction de dispositions liées aux<br>- droits fondamentaux<br>- éducation<br>- logement<br>- santé<br>- droit à l'information<br>- pauvreté<br>- finances et rôle de l'Etat<br>- fiscalité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 11.11.2009     | 35 | Proposition collective | Pour une formation professionnelle pour tous (adressée également au GC et au CE le 20.11.09)                               | <b>Marche mondiale'09 composée de 13 Associations ou groupements d'Associations</b><br>M. Jean Blanchard, coordinateur<br>Case postale 417, 1211 Genève 17 | 6'847            | Résoudre les questions des jeunes sortant sans formation du CO en rendant conforme la législation suisse avec la Convention relative aux droits de l'enfant qui prévoit que le droit à l'éducation et à la formation fait partie des droits de l'enfant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 11.11.2009     | 34 | Proposition collective | Pour l'interdiction de la prostitution des mineur/e/s dès 16 ans en Suisse (adressée également au GC et au CE le 20.11.09) | <b>Marche mondiale'09 composée de 13 Associations ou groupements d'Associations</b><br>M. Jean Blanchard, coordinateur, Case postale 417, 1211 Genève 17   | 7'388            | Rendre conforme la législation suisse avec la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 32 alinéa 1 et art. 34) et à la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                                       | Déposants                                                                                                                                                                                                                      | Nbre signataires   | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------|----|------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 05.11.2009     | 33 | Pétition         | Prise en compte de certains principes dans la Constitution                    | <b>Eglise catholique romaine-Genève</b><br>Mgr Pierre Farine, évêque auxiliaire et M. Jean Tardieu, président du Conseil pastoral cantonal<br>Vicariat épiscopal<br>13, rue des Granges, 1204 Genève                           | 2                  | Réflexions sur des thématiques à intégrer dans la Constitution :<br>1. la dimension spirituelle<br>2. la séparation des Eglises et communautés religieuses, et de l'Etat<br>3. la reconnaissance des Eglises et communautés religieuses<br>4. l'enseignement du fait religieux<br>5. les édifices religieux |
| 05.11.2009     | 32 | Pétition         | Article 2B de la Constitution (place et rôle de la famille)                   | <b>Commission cantonale de la famille</b><br>Mme Marie-Françoise de Tassigny, présidente<br>p.a. DES - DGAS<br>24, av. de Beau-Séjour<br>1206 Genève                                                                           | 1                  | Nouvelle formulation pour l'article 2B de la Constitution relative au soutien de la famille                                                                                                                                                                                                                 |
| 02.11.2009     | 31 | Demande audition | Le SIT et la Constitution genevoise : droits syndicaux, égalité et solidarité | <b>SIT - Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs</b><br>M. Jean-Marc Denervaud, président et Mme Christina Stoll, co-secrétaire générale<br>16, rue des Chaudronniers<br>Case postale 3287, 1211 Genève 3 | 2 pour 12000 mbres | Remise d'une contribution accompagnant une demande d'audition afin que les travaux de l'Assemblée constituante accordent une place toute particulière aux thèmes et domaines suivants :<br>- monde du travail<br>- politique d'immigration<br>- égalité femmes-hommes<br>- rôle de l'Etat                   |
| 02.11.2009     | 30 | Demande audition | Majorité civique                                                              | <b>FAPPO - Fédération des associations des parents du post-obligatoire de Genève</b><br>Mme Catherine Baud<br>39, ch. de Lulasse , 1253 Vandoeuvres                                                                            | 1                  | Présenter la position de la Fédération quant au projet d'accorder la majorité civique à Genève aux jeunes de 16 ans, voire 14 ans.                                                                                                                                                                          |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                               | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------|----|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26.10.2009     | 29 | Proposition collective | Pour l'intégration et la participation sociale des personnes en situation de handicap | <b>AIPE</b> (Intégration d'enfants avec des besoins spéciaux dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance); <b>FONDATION ENSEMBLE</b> (Enfants, adolescents et adultes avec déficience intellectuelle) ; <b>ACTIFS</b> (Formation continue et intégr. prof. de personnes adultes avec capacités intellectuelles limitées) ; <b>ASTURAL - Action pour la jeunesse</b> (Enfants et jeunes rencontrant difficultés psychologiques et sociales) ; <b>FéGAPH</b> (Féd.genevoise des assoc. de personnes handicapées et de leurs proches) regroupant 8 associations dans le domaine du handicap: <b>AGPEDA</b> (déficients auditifs), <b>AGM</b> (malentendants), <b>ARPA</b> (aveugles et malvoyants), <b>Autisme Suisse Romande</b> , <b>Cerebral</b> (infirmité motrice cérébrale), <b>FSA</b> (bien des aveugles), <b>Insieme-Genève</b> (handicap mental), <b>Le Relais</b> (troubles psychiques) p.a. Gisela Chatelanat, 343, rte de Jussy, 1254 Jussy | 1'020            | Inscription dans la Constitution des principes suivants :<br>1. reconnaissance du droit à l'intégration et à la participation sociale des personnes en situation de handicap dans les espaces publics ou privés ouverts à tous dans la reconnaissance mutuelle des spécificités.<br>2. prise en charge par l'Etat et les communes des mesures créant les conditions favorables à l'exercice de ce droit. |
| 26.10.2009     | 28 | Proposition collective | Proposition d'un article constitutionnel sur la consommation                          | <b>Fédération romande des consommateurs , section Genève</b><br>Madame Renée Roulet, présidente,<br>2, place de la Synagogue, Case postale 5451, 1211 Genève 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 532              | Demande d'inscription d'un article constitutionnel sur la consommation portant notamment sur l'encouragement et le soutien des moyens d'informer, d'éduquer et de défendre la population en matière de consommation.                                                                                                                                                                                     |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                                           | Déposants                                                                                                                                                                                               | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------|----|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24.10.2009     | 27 | Pétition         | Sujets de votation à réponses multiples                                           | <b>M. Jean-Jacques Isaac</b><br>45K, ch. de Vuillonex<br>1232 Confignon                                                                                                                                 | 1                | Diviser un sujet soumis à la votation populaire en chapitres distincts qui sont séparément acceptés ou refusés par la majorité.                                                                                                                                                                                                                                      |
| 15.10.2009     | 26 | Pétition         | Proposition d'articles constitutionnels en matière d'égalité entre homme et femme | <b>Commission consultative de l'égalité entre homme et femme</b><br>M. Laurent Moutinot, président<br>Département des institutions<br>14, rue de l'Hôtel-de-Ville<br>Case postale 3962<br>1211 Genève 3 | 1 pour 25 mbres  | Proposition d'articles constitutionnels ayant trait à l'égalité entre homme et femme, et notamment en matière de :<br>- langage épïcène<br>- droits fondamentaux (égalité, liberté personnelle, parité politique, vie en commun),<br>- tâches de l'Etat (principe de diligence, congé parental, conciliation des vies, enseignement de base, formation des adultes). |
| 16.10.2009     | 25 | Demande audition | Particularités et forme institutionnelle de l'évaluation des politiques publiques | <b>Commission externe d'évaluation des politiques publiques</b><br>Mme Isabelle Terrier, présidente<br>82, route des Acacias<br>Case postale 1735<br>1211 Genève 26                                     | 1 pour 15 mbres  | Présenter les particularités du dispositif d'évaluation des politiques publiques à Genève et évoquer la forme d'institutionnalisation à prévoir dans la nouvelle Constitution.                                                                                                                                                                                       |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type             | Libellé                                                                                                | Déposants                                                                                                                  | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------|----|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24.10.2009     | 24 | Pétition         | Solution d'ordre constitutionnel au problème des déficits publics du canton                            | <b>M. Louis Dubois</b> , Ing. EPFZ,<br>Conseil d'entreprise<br>1, rue Marie-Brechbuhl<br>1202 Genève                       | 1                | Redéfinir processus et structures de l'Administration de manière indépendante des entités étudiées.<br>Pour ce faire :<br>- créer, sous l'égide de la Cour des comptes un groupe de conseillers en organisation;<br>- placer les équipes d'organisation de l'Administration sous la responsabilité de ce groupe;<br>- placer le personnel de l'audit interne sous la responsabilité de la Cour des comptes;<br>- donner à un tribunal le pouvoir de sanctionner toute obstruction non justifiée aux recommandations de la Cour des comptes. |
| 30.09.2009     | 23 | Demande audition | Questions liées à la laïcité d'une part et à d'autres objets de nature constitutionnelle d'autre part. | <b>Association suisse pour la laïcité</b><br>M. Yves Scheller, président<br>18, chemin de la Gouille-Noire<br>1244 Choulex | 1                | Aborder des questions liées à la laïcité telles que:<br>- la séparation des Eglises et de l'Etat,<br>- la reconnaissance des Eglises et des groupes religieux,<br>- l'enseignement religieux,<br>- les édifices religieux,<br>- l'écusson genevois<br>ainsi que d'autres sujets de nature constitutionnelle tels que le mariage homosexuel, la liberté d'expression, l'initiative sur les minarets, etc.                                                                                                                                    |
| 25.09.2009     | 22 | Pétition         | Le français est la langue officielle du canton. L'Etat en promeut l'usage.                             | <b>Association défense du français</b><br>M. Daniel Favre, secrétaire général,<br>case postale 68, 1001 Lausanne           | 1                | Introduction d'un cadre constitutionnel visant à<br>- suivre l'avancée de l'anglais tendant à devenir langue unique,<br>- combattre les anglicismes dont les équivalents existent en français,<br>- promouvoir nos langues nationales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                 | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nbre signataires          | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------|----|------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24.09.2009     | 21 | Demande audition       | Relations entre Etat et communautés religieuses                         | <b>Communauté israélite de Genève</b> ,<br>M. Ron Aufseesser, président<br><b>Communauté israélite libérale de Genève</b> , M. Jean-Marc Brunschwig, président<br>p.a. CIG, 21, avenue Dumas, 1206 Genève                                                                                                                                                          | 2                         | Examen de différents sujets tels que<br>- la neutralité religieuse de l'Etat et la nature de ses relations avec les communautés religieuses,<br>- le statut et la protection des minorités religieuses,<br>- le contenu de la liberté de conscience et de croyance.                                                |
| 23.09.2009     | 20 | Pétition               | Soutien à la proposition collective du RAAC                             | <b>UECA (Union des espaces culturels autogérés)</b><br>Yan Roschi et Albane Schlechten<br>p.a. l'Usine, 4 place des Volontaires, 1204 Genève                                                                                                                                                                                                                       | 2                         | Asseoir les bases d'une politique culturelle à long terme encourageant la diversité des acteurs, activités et structures et la collaboration entre collectivités publiques et acteurs culturels.                                                                                                                   |
| 22.09.2009     | 19 | Proposition collective | Que la culture soit inscrite dans la future Constitution genevoise      | <b>RAAC</b> (Rassemblement des artistes et acteurs culturels) / <b>Forum art, culture et création</b><br>M. Sandro Rossetti<br>p.a. Fonction:Cinéma, 16, rue du Général-Dufour, case postale 5305<br>1211 Genève 11                                                                                                                                                | 1'592 à GE et 103 VD et F | Demande d'inscription de la culture dans différents chapitres de la Constitution:<br>- dispositions générales,<br>- droits fondamentaux,<br>- culture, création artistique et patrimoine culturel,<br>- agglomération / région,<br>- enseignement, formation et transmission,<br>- sécurité et protection sociale. |
| 09.09.2009     | 18 | Pétition               | Article 160E "antinucléaire" de la Constitution genevoise               | <b>CONTRATOM</b><br>case postale 65, 1211 Genève 8,<br>Mme Anne-Cécile Reimann, présidente                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                         | Demande du maintien intégral des dispositions de l'art. 160E dans la nouvelle Constitution genevoise.                                                                                                                                                                                                              |
| 27.08.2009     | 17 | Pétition               | Pour un article constitutionnel sur le règlement amiable des différends | <b>GEMME-SUISSE</b> (Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation, <b>CSMC</b> (Chambre suisse de médiation commerciale) - <b>GPM</b> (Groupe pro-médiation), <b>Association MédiationS</b> pour adresse M. Jean A. Mirimanoff, secrétaire général de Gemme-Suisse, p.a. CCBL, 7, rue des Chaudronniers, Case postale 3120, 1211 Genève 3 | 4 Assoc ou org. prof.     | Proposition d'un article constitutionnel sur le règlement amiable des différends y compris la création d'un Ombudsman pour régler les litiges entre l'Administration cantonale et communale et les citoyens ainsi qu'un Médiateur au sein des Administrations pour régler les disputes.                            |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                            | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Nbre signataires               | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                         |
|----------------|----|------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.08.2009     | 16 | Proposition collective | Pour la souveraineté alimentaire ! Un droit et un devoir           | <b>Uniterre-Genève</b> ,<br>M. Rudi Berli et Mme Valentina Hemmeler Maïga, c/o M. Rudi Berli, 8, rue Lissignol, 1201 Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1207                           | Ancrer le principe de la "souveraineté alimentaire" dans la future Constitution genevoise par le biais de différentes dispositions formulées.                                        |
| 13.07.2009     | 15 | Proposition collective | Pour un revenu de base inconditionnel                              | <b>BIEN - CH - Basic Income Earth Network Switzerland</b><br>Case postale 58 1293 Bellevue<br>M. Albert Jörimann, président et Mme Bridget Dommen, membre du comité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1876                           | Proposition d'ancrer dans la nouvelle Constitution un revenu de base inconditionnel (formulation rédigée).                                                                           |
| 24.06.2009     | 14 | Pétition               | Proposition d'article constitutionnel sur la Genève internationale | <b>Mandat International</b><br>31, ch. William-Rappard 1293 Bellevue<br>M. Sébastien Ziegler, président                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 45                             | Proposition d'article constitutionnel sur la Genève internationale (formulation rédigée).                                                                                            |
| 15.06.2009     | 13 | Pétition               | Pour un véritable partenariat entre l'Etat et les Associations     | <b>RAP - Regroupement d'associations privées</b> , soit Appartement de jour, Arcade 84, Aspasie, AFM, CTAS, CCSI, F-Information, L'Orangerie, Lestime, Parole, Rien ne va plus, Solidarité Femmes, SOS Femmes, Viol-Secours, Voie F<br><b>FARGO - Fédération d'associations privées d'action sociale</b> , soit: Camarada, Compagna, Armée du Salut, Centre LAVI, Bateau Genève, Caritas, Centre social protestant, le Caré, Centre genevois du volontariat, La Main tendue, Pro Filia, Pro Juventute, Pro Senectute, Service social israéliite | 2 collect. au nom de 29 assoc. | Quatre propositions concernant la vie associative et concernant les droits fondamentaux les principes généraux le fonctionnement de l'Etat le partenariat avec les pouvoirs publics. |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                                        | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Nbre signataires                   | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                             |
|----------------|----|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15.06.2009     | 12 | Proposition collective | Vivre ensemble, renforcer la cohésion sociale                                                                                  | <b>Centre de contact Suisses-Immigrés</b><br>25, route des Acacias,<br>1227 Les Acacias<br><b>Camarada</b> ,<br>19, ch. De Villars, 1203 Genève<br>représentant les 14 Assoc. Suivantes:<br>Camarada, CCSI, Collectif de soutien aux<br>sans papiers, Assoc. des Chiliens<br>Résidents à Genève, Appartenances<br>Genève, Caritas Genève, Centre social<br>Protestant-Genève, Elisa-Asile,<br>F-Information, Irminda Galega, Kultura,<br>Ligue suisse des Droits de l'Homme-<br>Genève, Mesemrom, Paidos                                                                                                                                                                                                                | 1'072                              | Propositions visant à faciliter<br>l'intégration et concernant<br>les droits fondamentaux<br>l'action de l'Etat<br>les droits civiques<br>l'autorisation de séjour (droit<br>supérieur). |
| 08.06.2009     | 11 | Pétition               | Introduire la paix dans la<br>Constitution genevoise                                                                           | <b>Femmes pour la paix</b> ,<br>Gerda Ferrari et Heidi Maugué<br><b>Groupe Quaker de Genève</b><br>Bridget Dommen<br>avec l'appui technique de Christophe<br>Barbey, juriste<br>p.a. 13, av. du Mervelet, 1209 Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 4                                  | Proposition d'articles concernant<br>le préambule<br>les droits fondamentaux<br>le rôle et les tâches de l'Etat.                                                                         |
| 08.06.2009     | 10 | Pétition               | Propositions concernant la<br>promotion de la paix et des<br>droits fondamentaux dans<br>la nouvelle Constitution<br>genevoise | <b>Pôle de compétence "Paix et droits<br/>fondamentaux"</b> , M. Frédéric Durand,<br>p.a. FAGE, Maison des Associations, 15,<br>rue des Savoises, 1205 Genève<br>représentant les associations suivantes:<br><b>Assoc. Mondiale pour Ecole<br/>instrument de paix (EIP)</b> , pour la<br>communication pacifique et non-<br>violente, pour l'étude, la promotion et<br>le respect de la non-militarisation et<br>de la démilitarisation (APRED), Bureau<br>international de la Paix (BIP/IPB),<br>Centre de conseils et d'appuis pour<br>les jeunes en matière de droits de<br>l'homme (CODAP), Femmes pour la<br>Paix Genève, Graines de Paix, Groupe<br>pour une Suisse sans armée (GSsA),<br>Groupe Quaker de Genève | 9<br>assoc.<br>pour<br>3'700<br>mb | Proposition d'articles concernant<br>le préambule<br>les droits fondamentaux<br>le rôle et les tâches de l'Etat.                                                                         |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                   | Déposants                                                                                                                   | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                  |
|----------------|----|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04.06.2009     | 9  | Pétition               | Pas de libellé spécifique                                                                 | <b>Me Alain Marti</b> , avocat ,<br>3, rue Michel-Chauvet 1208 Genève                                                       | 1                | Deux objets :<br>1. Pas de catalogue des droits des citoyens mais un renvoi explicite aux textes fondamentaux Decl. DH ONU, CEDH, Conv. ONU Droits enfant<br>2. Modification de l'élection des juges.         |
| 29.05.2009     | 8  | Demande audition       | Ancrer le principe de la "souveraineté alimentaire" dans la future Constitution genevoise | <b>Uniterre-Genève, M. Rudi Berli et Mme Valentina Hemmeler Maïga</b> ,<br>c/o M. Rudi Berli, 8, rue Lissignol, 1201 Genève | 2                | Demande d'audition afin de "présenter le concept de souveraineté alimentaire (définition de Via Campesina annexée) et de discuter des options possibles pour l'intégrer dans le futur texte constitutionnel". |
| 25.05.2009     | 7  | Proposition collective | Droits syndicaux à l'Assemblée constituante                                               | <b>Les Socialistes Parti socialiste genevois</b><br><b>M. René Longet</b> , président,<br>15, rue des Voisins, 1205 Genève  | 572              | Inscription dans la Constitution du respect des libertés et des droits syndicaux.                                                                                                                             |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception           | No | Type             | Libellé                                                                                                    | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                              | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|----|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13.05.2009               | 6  | Pétition         | Laïcité et relation Etat-Eglises et communautés religieuses                                                | Eglise protestante de Genève<br>M. Pierre-Alain Vuagniaux, membre du Conseil du Consistoire,<br>2, rue du Cloître, Case postale 3078,<br>1211 Genève 3                                                                                                                 | 16               | Demande d'audition (copie à M. Gardiol, Cot1) sur 5 thèses:<br>1. la dimension spirituelle<br>2. séparation des Eglises et communautés religieuses et de l'Etat<br>3. reconnaissances des Eglises et communautés religieuses<br>4. enseignement religieux<br>5. édifices religieux .            |
| 04.05.2009<br>07.07.2009 | 5  | Demande audition | Dispositions concernant le sport dans la nouvelle Constitution                                             | Association genevoise des sports<br>M. Roger Servettaz, président,<br>1200 Genève                                                                                                                                                                                      | 1                | Demande d'audition sur les questions du sport dans la Constitution (rôle de l'Etat, compétences, commission cantonale, encouragement, vie associative et soutien au bénévolat).                                                                                                                 |
| 02.05.2009<br>04.11.2009 | 4  | Demande audition | Dispositions concernant la prise en compte de problématiques liées aux aînés dans la nouvelle Constitution | Commission consultative des Aînés<br>M. Etienne Membrez, président<br>p.a. 13, ch. des Epines<br>1222 Vérenaz représentant les associations suivantes: Pro Senectute, GINA, UNI3, Conseil des Anciens de Genève, RAG, Plate-forme des Associations d'Aînés, ABA, AMPIA | 10               | Demande d'audition pour présenter différentes propositions de principes ou d'articles constitutionnels concernant:<br>1. la cohabitation intergénérationnelle<br>2. la politique de la santé<br>3. la vie associative et le bénévolat<br>4. les structures pour une politique globale des Aînés |

SUIVI DES PETITIONS, PROPOSITIONS COLLECTIVES ET DEMANDES D'AUDITIONS  
RECUES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

| Date réception | No | Type                   | Libellé                                                                                                                                     | Déposants                                                                                                                                                                                                                                                                  | Nbre signataires | Contenu résumé de la demande                                                                                                                                                                                                               |
|----------------|----|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30.04.2009     | 3  | Demande audition       | Culture religieuse et humaniste à l'école laïque                                                                                            | <b>Groupe citoyen "Culture religieuse et humaniste à l'école laïque"</b><br><b>M. Patrick Schmied, président,</b><br>7, ch. de la Rochefoucauld ,<br>1290 Versoix<br><b>M. Henri Nerfin, coordinateur,</b><br>Valeurs et Projets, 4bis ch. des<br>Hirondelles, 1226 Thônex | 2                | Demande d'audition<br>"La réflexion sur une nouvelle approche de la laïcité (et en particulier de la laïcité de l'école) des philosophes Paul Ricoeur et Régis Debray doit certainement être prise en compte dans la situation genevoise". |
| 26.03.2009     | 2  | Proposition collective | Parité hommes-femmes - pas de libellé spécifique                                                                                            | <b>Femmes pour la parité</b><br>p.a. Collectif 14 juin, 6, rue des Terreaux-de-Temple, 1201 Genève                                                                                                                                                                         | 642              | Inscrire le principe de la parité hommes /femmes dans la Constitution genevoise.                                                                                                                                                           |
| 20.11.2008     | 1  | Proposition collective | Pour une Constitution garantissant les droits sociaux, appel à la Constituante pour le maintien et le renforcement des prestations sociales | <b>AVIVO</b><br>25, rue du Vieux-Billard, case postale 155, 1211 Genève 8                                                                                                                                                                                                  | 1'738            | Projet d'article constitutionnel 10b sur les droits sociaux (formulation rédigée).                                                                                                                                                         |